

DOSSIER 2022-04-DDE-03-JM AUTIN

PJ19 – DESCRIPTIF DU PROJET
JM AUTIN

V1 – JUIN 2022
V2 – Octobre 2022

Les modifications apportées à la version V1 de juin 2022 apparaissent en bleu dans le texte.

Quincieux, le 04 octobre 2022

À l'attention de :

JM AUTIN

15 rue Jean ROSTAND
28300 MAINVILLIERS

SARL Gaïa Conseils – SIRET 798 049 953 00028

28 rue du 8 mai 1945 – 69650 QUINCIEUX

Tel : 06.59.89.10.50

Table des matières

A. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION	4
1. Localisation	4
2. Situation administrative actuelle	4
3. Cadastre	5
4. Voisinage immédiat du site	5
B. COMPATIBILITE AVEC LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT	6
1. Plan Local d'Urbanisme - PLU intercommunal	6
2. Le SDAGE Loire Bretagne – – PRPGD Centre-Val de Loire	6
C. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES	8
1. Description de l'activité existante	8
2. Description des installations projetées	8
3. Classement ICPE	9
4. Activités de déchetterie (2710-1 et 2710-2)	11
5. Activité de tri et transit de déchets non dangereux et de déchets dangereux (2711-2713-2714-2718)	12
6. Description de l'activité VHU	13
7. Description des installations	16
D. ENJEUX ET IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT	17
1. Sol, sous-sol et eaux souterraines	17
2. Eaux superficielles, prélèvement et rejets	17
a) Gestion des eaux pluviales de la ZAC	17
b) Gestion des eaux pluviales sur les lots privés	17
c) Impact quantitatif	18
d) Impact qualitatif	18
3. Air	26
4. Bruit, vibrations, émissions lumineuses	26
E. DANGERS	27
1. Risque de déversement accidentel	28
2. Risque incendie lié au stockage de déchets	29
3. Besoins en eau incendie	34
4. Mesures de prévention et de protection	34
1. Gestion des eaux incendie	37
ANNEXES	39

Annexe 1 : Calcul de dimensionnement du déversoir d'orage.....	40
Annexe 2 : Fiche technique du séparateur	41
Annexe 3 : Rapport FLUMILOG – Feu du stockage de DIB sous hangar ouvert.....	42
Annexe 4 : Modélisation d'un feu de bennes DIB – Modèle de la flamme solide	43
Annexe 5 : Modélisation d'un feu de VHU non dépollués – Modèle de la flamme solide	46
Annexe 6 : Attestation de conformité des poteaux incendie.....	49
Figure 1 : Localisation JM AUTIN.....	4
Figure 2 : Voisinage du futur site de JM AUTIN.....	5
Figure 3 : Localisation du futur site de JM AUTIN par rapport aux cônes de vue de la cathédrale de Chartres.....	7
Figure 4: Extrait plan avec zones 2712	13
<i>Figure 5: Extrait plan avec zones à risque.....</i>	<i>27</i>
<i>Figure 6: Extrait plan avec flux thermiques.....</i>	<i>31</i>
<i>Figure 7: Extrait plan avec flux thermiques.....</i>	<i>32</i>
<i>Figure 8: Extrait plan avec flux thermiques.....</i>	<i>33</i>
<i>Figure 9: Accès pompier zone VHU attente dépollution</i>	<i>36</i>
Tableau 1: parcelles cadastrales.....	5
Tableau 2: classement ICPE.....	10
Tableau 3: gestion des déchets issus de la dépollution.....	15
Tableau 4: CALCUL D9 DU BESOIN EN EAU INCENDIE.....	35
Tableau 5: calcul D9A.....	38

A. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

1. Localisation

Le futur site de la société JM AUTIN se situe sur la commune de Amilly, dans le département d'Eure et Loir. Plus précisément, le site se trouvera ZAC DES POLES OUEST, 3 Rue Dumont D'Urville à AMILLY (28300).



Figure 1 : Localisation JM AUTIN

Trois communes se trouvent dans un rayon d'1 km du site :

- AMILLY,
- MAINVILLIERS
- LUCÉ

2. Situation administrative actuelle

La société JM AUTIN gère un centre de récupération de déchets situé sur la commune de Mainvilliers. Cette installation est actuellement classée à enregistrement sous la rubrique 2713 (Métaux et Déchets de métaux) de la nomenclature des ICPE. Le site a fait l'objet d'une mise en demeure le 26 novembre 2018. La société souhaite donc déménager ses activités sur un nouveau site afin de se mettre en conformité.

Le nouveau site est situé au 3 rue Dumont d'Urville sur la commune d'AMILLY (28300). Ce site est situé sur une zone d'activités économiques mais n'est actuellement pas utilisé pour une activité industrielle mais pour une activité agricole.

3. Cadastre

Les références cadastrales du nouveau terrain sont :

Commune	Section	Parcelle	Surface (m ²)
AMILLY	YB	39 en partie	23 334
		41	
		45 en partie	

Tableau 1: parcelles cadastrales

Un plan à l'échelle 1/750^{ème} est présenté en pièce jointe n°3 dans ce dossier et permet de visualiser le site et les activités. Un plan cadastral (PJ n°2) au 1/2500^{ème} présente les périmètres de 100m autour des limites de propriété.

La société JM AUTIN sera propriétaire des parcelles.

4. Voisinage immédiat du site

Le site est implanté en zone d'activité économique, les abords directs du site sont :

- Des champs, tout autour du site
- Un data center au Sud-est du site

Les premières habitations se situent au Nord-ouest, à plus de 500 m des limites du site. L'extrait de vue aérienne (Source : www.geoportail.fr) permet de localiser ces ensembles.



Figure 2 : Voisinage du futur site de JM AUTIN

Il n'existe pas de site SEVESO à proximité du futur site de la société JM AUTIN, ni sur la commune d'AMILLY, ni sur la commune de MAINVILLIERS.

B. COMPATIBILITE AVEC LES SCHEMAS D'AMENAGEMENT

1. Plan Local d'Urbanisme - PLU intercommunal

La commune d'AMILLY possède un Plan Local d'Urbanisme dont la dernière révision date du 19/02/2021. Une copie

Le site sera implanté en zone 1AUX.

L'analyse de la compatibilité des activités projetées avec le PLU et l'extrait du PLU de la zone Aux sont présentés en PJ4.

L'article 3F du PLU d'Amilly fixe la hauteur des clôtures à 1,80 m. L'ensemble du site sera donc ceinturé par une clôture de 1,80 m de haut.

Une **demande d'aménagement à l'article 15 de l'arrêté ministériel** du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1 (installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage) est donc sollicitée pour déroger à la hauteur minimale de clôture de 2,50 m (voir PJ7).

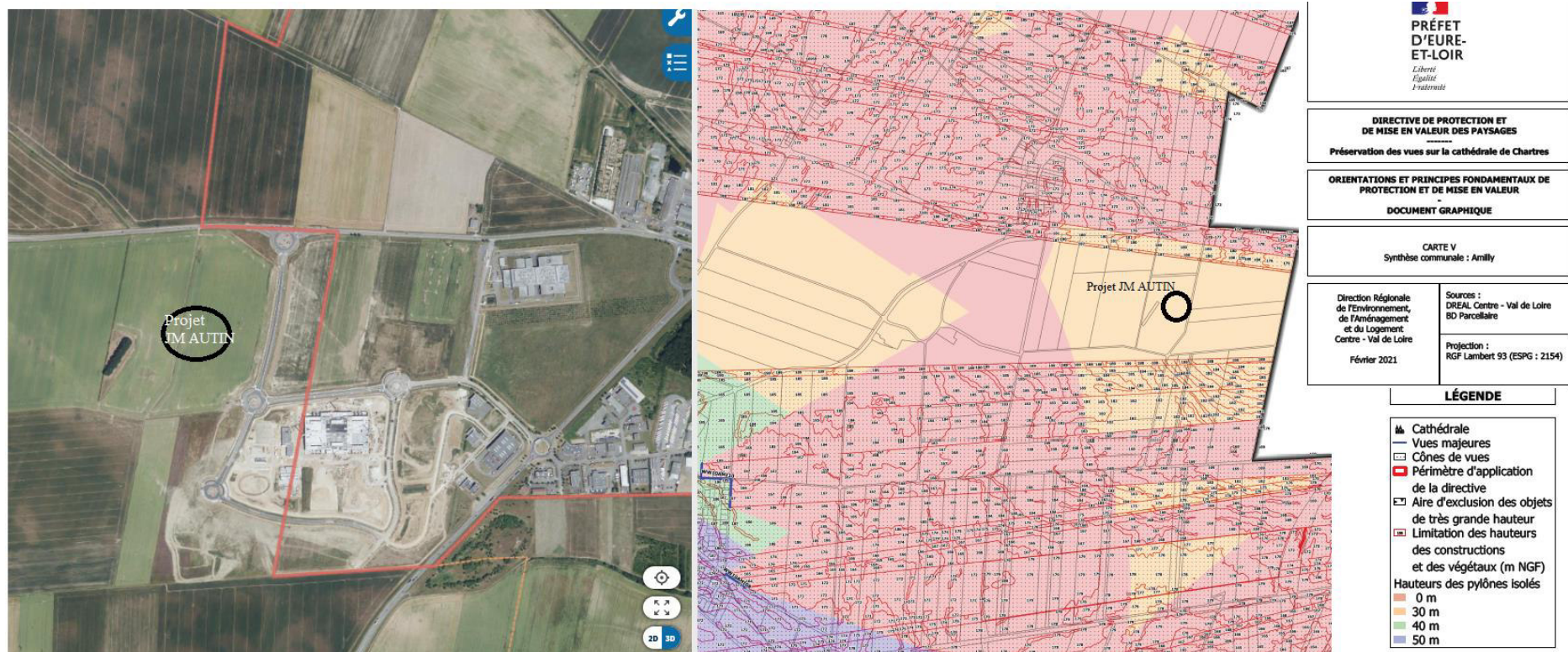
D'autre part, comme illustré sur les figures de la page suivante, il apparaît que la zone d'implantation du futur projet de la société JM AUTIN n'est pas implantée dans un secteur situé dans les cônes de vue de la cathédrale Notre Dame de Chartres, **la Directive paysagère n'est donc pas applicable.**

2. Le SDAGE Loire Bretagne – – PRPGD Centre-Val de Loire

Le site est situé dans la zone du SDAGE Seine Normandie mais n'est situé dans aucune zone relative à un SAGE. L'installation doit respecter le PRPGD du Centre-Val de Loire.

L'analyse de la compatibilité des activités projetées avec le SDAGE Seine Normandie et le PRPGD Centre-Val de Loire est présentée en PJ12.

Figure 3 : Localisation du futur site de JM AUTIN par rapport aux cônes de vue de la cathédrale de Chartres



C. NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

1. Description de l'activité existante

La société JM AUTIN gère un centre de récupération des déchets situé sur la commune de Mainvilliers. Cette installation est actuellement classée à enregistrement sous la rubrique 2713 (Métaux déchets de métaux) de la nomenclature des ICPE.

Le site a fait l'objet d'une mise en demeure le 26 novembre 2018. La société souhaite donc déménager ses activités sur un nouveau site afin de se mettre en conformité.

Le nouveau site est situé au 3 rue Dumont d'Urville sur la commune d'AMILLY (28300). Ce site est situé sur une zone d'activités économiques mais n'est actuellement pas utilisé pour une activité industrielle mais pour une activité agricole. Ce nouveau site ne fait donc actuellement l'objet d'aucun classement ICPE.

La société emploie aujourd'hui 10 personnes : voir PJ5.

Les horaires de travail sont du lundi au vendredi de 7h30 – 12h00 et 13h30-18h et le samedi de 8h30 à 12h.

2. Description des installations projetées

La société JM AUTIN envisage d'implanter sur son nouveau site un centre de regroupement et de tri des déchets ainsi qu'un centre de dépollution des Véhicules Hors d'Usage (VHU).

La société JM AUTIN envisage de collecter des métaux et des déchets de métaux sur une surface totale de de 2 850 m². Ces matériaux seront déposés sur une zone de tri et de préparation de 1 250 m² puis stockés soit dans le bâtiment (1 000 m²) tandis que d'autres seraient stockés en extérieur dans des casiers (600 m²). L'installation serait ainsi classée à enregistrement pour la rubrique 2713.

La société envisage également de collecter des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E) pour un volume d'environ 1 100 m³ classant ainsi l'installation à enregistrement pour la rubrique 2711. Les déchets D3E seraient stockés en extérieur sous abri.

La société envisage de collecter et trier des DIB pour un volume total de 1 500 m³. L'installation serait donc classée à enregistrement pour la rubrique 2714 relative aux installations de regroupement, tri ou préparation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchoucs, textiles, bois. La zone dédiée aux DIB serait située dans un hangar ouvert sur 2 côtés.

Il est également envisagé, le regroupement de batteries récupérées chez des clients (particuliers, garages) avec une masse maximale de 950 kg. Le stockage sera effectué dans une benne pouvant accueillir moins d'une tonne de batteries. Dès que cette benne est pleine, les batteries seront éliminées vers la filière agréée. Cette activité sera ainsi classée en déclaration contrôlée sous la rubrique 2718. Les batteries seront stockées en extérieur sous l'auvent du bâtiment.

La société envisage de dépolluer et de démonter des Véhicules Hors d'Usage sur son site. La capacité de traitement envisagée est de 1 000 VHU par an. La station de dépollution serait située dans un hangar ouvert sur un côté tandis que les zones de stockages des VHU non dépollués et dépollués seraient situées en extérieur à proximité de la station de dépollution. La surface prévue pour l'activité VHU étant de 1 173 m² donc supérieure au seuil de 100 m², l'installation serait classée à enregistrement sous la rubrique 2712.

Il est également prévu de collecter des déchets dangereux et non-dangereux apportés directement par des particuliers et des professionnels. Il est envisagé de collecter jusqu'à 6 tonnes de déchets dangereux composés de batteries et moins de 100 m³ de déchets non dangereux. L'installation serait ainsi classée à déclaration contrôlée pour la rubrique 2710-1 et non classée pour la rubrique 2710-2.

Enfin, une activité de pressage et de cisailage est prévue sur le site. Il est prévu de traiter au maximum 9,5 t/jour de déchets par la presse-cisaille, l'installation serait ainsi classée à déclaration contrôlée pour la rubrique 2791.

Le plan masse joint en PJ 3 détaille les différentes implantations des activités.

A noter, 3 accès sont prévus sur le site, 1 accès principal pour les PL/vl Rue Dumont d'Urville et 2 accès pompiers, l'un côté Ouest et le troisième côté Sud.

3. Classement ICPE

L'ensemble des contraintes réglementaires portées par le projet sont présentées ci-après.

PROJET			
Rubrique. ICPE	Régime	Activité	Volume
2710-1-a	DC	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets-Collecte de déchets dangereux	6 T
2710-2-b	NC	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets-Collecte de déchets non dangereux	< 100 m ³
2711-1	E	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets d'équipements électriques et électroniques	1 100 m ³
2712-1	E	Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage. Cas de véhicules terrestres hors d'usage	1 273 m ²
2713-1	E	Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux	S exacte 2 850 m ² Zone de tri de préparation : 1 250 m ² Dans le bâtiment : 1 000 m ² Alvéoles extérieures : 600 m ²
2714.2	E	Transit, regroupement, tri de DND de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	1 500 m ³
2718-2	DC	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant des substances ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R.511-10 du code de l'environnement	950 kg de batteries
2791-2	DC	Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 278 La quantité de déchets traités étant inférieure à 10 t/j	Capacité = 9,5 t/j

Tableau 2: classement ICPE

4. Activités de déchetterie (2710-1 et 2710-2)

Les aires de dépôt des déchets non dangereux et dangereux seront accessibles aux professionnels, selon les horaires indiqués à l'entrée du site : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 8h30 à 12h00. Les particuliers déposeront leurs déchets à l'accueil à l'agent en poste.

Le site sera clôturé et fermé en dehors des heures de réception de déchets qui sont indiquées à l'entrée principale de l'installation. Le site est fermé les jours fériés, les samedis après-midi et dimanches.

A l'arrivée sur le site, les PL passeront sur le pont bascule et pourront emprunter la voirie intérieure pour accéder à la plateforme et décharger les déchets type métaux et DEEE.

Les déchets seront réceptionnés uniquement pendant les heures d'ouverture de l'installation et sous le contrôle d'un agent d'accueil habilité. Lorsque le dépôt d'un déchet est refusé au déposant, l'agent l'informe des filières existantes pour sa gestion.

Les déchets admis sont les métaux, les D3E non dangereux de type hors froid et les déchets non dangereux des ménages type métal et les batteries.

Les batteries seront réceptionnées par un agent qui est ensuite chargé de les entreposer dans la benne dédiée située dans le bâtiment, dans le local dédié.

5. Activité de tri et transit de déchets non dangereux et de déchets dangereux (2711-2713-2714-2718)

a) Les déchets admissibles

Les déchets admis sont :

- ✚ les déchets non dangereux de type :
 - papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois (rubrique 2714)
 - métaux ou d'alliages de métaux (rubrique 2713)

- ✚ les déchets dangereux de type :
 - déchets d'équipements électriques et électroniques (rubrique 2711)
 - les batteries (rubrique 2718). Celles-ci seront stockés dans la benne dédiée à l'intérieur du bâtiment.

Les déchets interdits comprendront :

- Les déchets radioactifs,

L'admission de déchets radioactifs sur le site est interdite. Tous les déchets de métaux, terres ou autres déchets susceptibles d'émettre des rayonnements ionisants font l'objet d'un contrôle de leur radioactivité à leur admission (portique de détection au niveau du pont bascule).

b) Modalités d'acceptation

Avant d'admettre un déchet dans son installation et en vue de vérifier son admissibilité, l'exploitant demande au producteur du déchet, à la (ou aux) collectivité (s) de collecte ou au détenteur une information préalable qui contient les éléments ci-dessous. Elle consiste à caractériser globalement le déchet en rassemblant toutes les informations destinées à montrer qu'il remplit les critères d'acceptation dans une installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation. Si nécessaire, l'exploitant sollicite des informations complémentaires.

Informations à fournir :

- source (producteur) et origine géographique du déchet ;
- informations concernant le processus de production du déchet (description et caractéristiques des matières premières et des produits) ;
- données concernant la composition du déchet dont notamment les constituants principaux (nature physique et chimique) et son comportement à la lixiviation, le cas échéant ;
- apparence du déchet (odeur, couleur, apparence physique) ;
- code du déchet conformément à l'annexe II de l'article R. 541-8 du code de l'environnement ;
- en cas d'un déchet relevant d'une entrée miroir, éléments justifiant l'absence de caractère dangereux ;

- résultats du contrôle de radioactivité pour les déchets susceptibles d'en émettre, si le contrôle est effectué en amont de son admission sur le site de l'installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation ;
- au besoin, précautions supplémentaires à prendre au niveau de l'installation de transit, regroupement ou tri.

6. Description de l'activité VHU

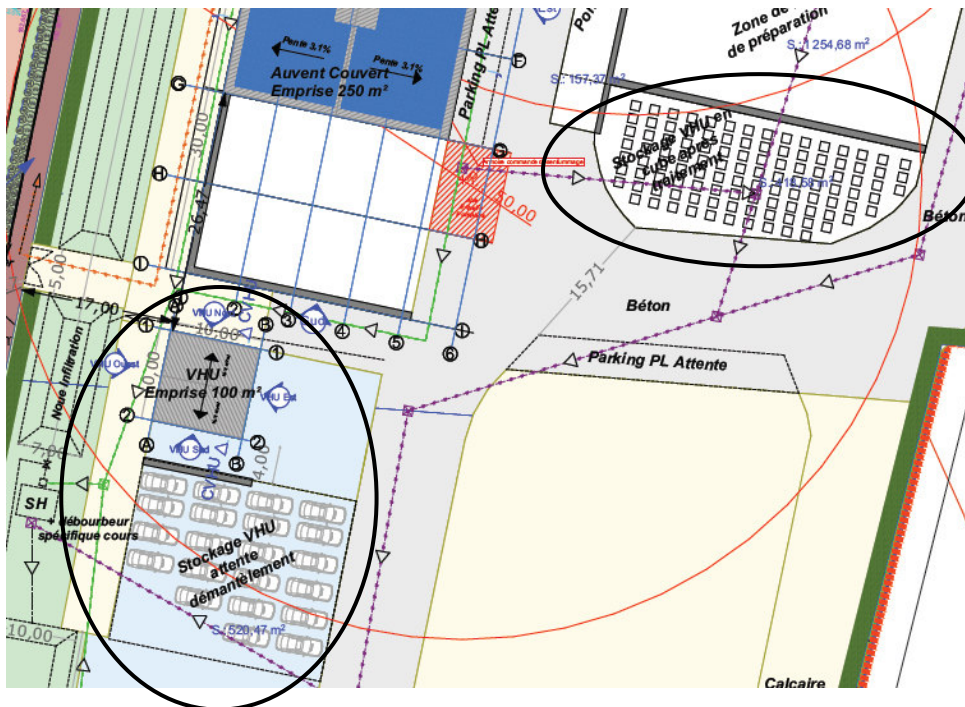
a) Répartition des surfaces

Le site disposera de 1 273 m² dédiée à l'activité VHU répartis comme suit :

- o Zone de stockage des VHU à dépolluer : 520 m² - 21 VHU maximum en attente de dépollution seront stockés sur cette aire
- o Zone de stockage des VHU dépollués : 420 m²,
- o Hangar de dépollution abritant la station de dépollution et le stockage des pots catalytiques et des pneumatiques : 100 m²
- o Aire extérieure de 233 m².

Les bâtiments et aires de stockage seront répartis sur le site de la façon illustrée sur le plan suivant.

Figure 4: Extrait plan avec zones 2712



b) Description des opérations

Sur le site seront effectuées les opérations suivantes :

- Stockage des véhicules pollués : les VHU non dépollués seront stockés à leur arrivée sur la zone dédiée (aire bétonnée à l'arrière du hangar abritant la station de dépollution). Un maximum de 21 VHU sera stocké, sur une surface de 520 m².
- Dépollution : les VHU seront emmenés dans le bâtiment de 100 m² vers la station de dépollution afin d'être dépollués. Le retrait de l'ensemble des fluides se fera via une station de dépollution de type IBQ.

Cette station comprend :

1 Structure fixe équipée :

- 1 ligne perche pompe lave glace ;
- 1 ligne perche pompe liquide de refroidissement ;
- 1 ligne perche pompe liquide de frein ;
- 1 pompe huile boîte et moteur ;
- 1 bras articulé huile moteur et boîte ;
- 1 ligne pompe perforateur carburant ;
- 4 durites d'aspirations étriers de freins ;
- 1 perforateur liquide de suspension
- 1 Jeu de grille rétention 2 bassins
- 1 Perforateur à carburant + pompe supplémentaire
- 1 Visuel à carburant (ES ; GO)

Stockage des fluides :

- 2 Cuves de 1 000L, double paroi PEHD/GALVA pour l'huile boîte moteur et pour le gasoil
 - 3 Cuves de 700L, double paroi PEHD/GALVA pour le liquide de refroidissement, pour le liquide de frein et pour le lave-glace
 - 2 Cuves de stockage de 990L avec bac de rétention acier pour l'essence et mixte
- Démontage : Seront retirés les batteries, les filtres à huile, les pots catalytiques et les pneus.

Le transport des VHU vers la station de dépollution s'effectue dans les limites du site avec un chariot élévateur approprié et convenablement dimensionné. Les VHU seront dépollués par un agent spécialement formé à cet effet.

- Aire de stockage des carcasses : les VHU dépollués seront compactés en cube et stockés en extérieur sur une surface dédiée imperméabilisée de 419 m². Les carcasses de VHU seront ensuite envoyées au broyeur par une semi-remorque (Société agréée).

Le tableau des déchets dangereux issus de la dépollution, leur stockage maxi et leur destination sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3: gestion des déchets issus de la dépollution

Déchet	Stockage sur site	Volume max sur site	Exutoire
Huiles noires	Cuve PEHD double paroi sur rétention sous abri	1 000 L	Filière agréée
Liquide de frein	Cuve PEHD double paroi sur rétention sous abri	700 L	Filière agréée
Liquide lave-glace	Cuve PEHD double paroi	700 L	Filière agréée
Liquide refroidissement	Cuve PEHD double paroi sur rétention sous abri	700 L	Filière agréée
Gasoil	Cuve PEHD double paroi sur rétention sous abri	1 000 L	Filière agréée
Essence et mixte	2 *Cuve sur rétention sous abri	2 * 990 L	Filière agréée
Batteries	1 benne	30 m3	Filière agréée
Filtres à huiles et gasoil	Fût métallique sur rétention sous abri	200 L	Filière agréée
Absorbants souillés	Bidon plastique dans le bâtiment	100 L	Filière agréée
Pots catalytiques	Bacs étanches sous abri	200 kg	Filière agréée
Fluides frigorigènes	Bouteille	1 bouteille 12 kg	Filière agréée
Pneumatiques	Benne	10 m3	Filière agréée
Pare-chocs	Sur zone dédiée		Filière agréée
Réservoirs	Sur zone dédiée		Filière agréée
Carcasses	Sur zone dédiée	420 m ²	Broyeur

- Les pots catalytiques seront stockés dans le hangar VHU dans des caisses étanches
- Les Pneus Usagés Non Réutilisables seront stockés dans une benne de 10m³ à l'intérieur du hangar VHU.
- Le site ne prend pas les véhicules GPL

7. Description des installations

Le site d'une surface totale de 23 334 m² comprendra :

- Une zone imperméabilisée comportant :
 - Une zone de parking véhicules légers de 24 places, accès direct depuis l'entrée principale du site
 - Un bâtiment de bureaux de 2 étages sur une surface de 250 m²
 - Un bâtiment de stockage de 1 000 m² servant au stockage de certains métaux avec un auvent couvert de 250 m² servant au stockage des batteries
 - Une aire de stockage extérieur de 400 m² accolée au bâtiment principal
 - Une plateforme de préparation de tri de 1 254 m² servant au stockage de métaux et à l'activité de presse-cisaille
 - Un pont à bascule pour la pesée des déchets entrants muni d'un portique de radioactivité,
 - Une ligne de cases de stockage séparées par des blocs béton. Cette ligne de cases servira au stockage de métaux.
 - Un hangar de 100 m² ouvert sur un côté et servant à la dépollution et au démontage de VHU.
 - Une aire de stockage des VHU non-dépollués de 520 m² et une aire de stockage des VHU dépollués de 420 m²
 - Un hangar de stockage de 480 m² ouvert sur 2 côtés servant au stockage des DIB
 - Des voiries de circulation sur l'ensemble du site

- Une zone d'espace vert comportant :
 - Deux noues d'infiltration pour un volume total de 506 m³
 - Un bassin de rétention de 400 m³.

- Une zone d'espaces verts non exploitée.

D. ENJEUX ET IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

1. Sol, sous-sol et eaux souterraines

Les origines de pollution potentielles du sol sont liées aux déversements accidentels de produits potentiellement polluants ainsi qu'aux eaux d'extinction incendie le cas échéant.

Les batteries seront stockées sous abri et dans un bac avec rétention et les eaux d'extinction incendie seront collectées dans le bassin de rétention aménagé pour la récupération des eaux pluviales (voir ci-après).

2. Eaux superficielles, prélèvement et rejets

a) Gestion des eaux pluviales de la ZAC

Un diagnostic hydraulique, effectué par le bureau d'étude Confluences Ingénierie Conseil, a été réalisé afin d'établir des propositions de gestion des eaux pluviales sur le site. Le scénario retenu pour l'aménagement de la ZAC prévoit que toutes les eaux pluviales issues du périmètre seront gérées dans l'emprise de la ZAC et propose une gestion à la fois par les parcelles privées et par l'espace public.

Ce principe de gestion se base sur la création d'un système de rétention constitué de 5 bassins permettant la régulation du débit de rejet.

La totalité des eaux ruisselées sur le périmètre du projet sera redirigée vers les bassins à l'aide d'un réseau de noues. Enfin, il est prévu que l'exutoire final se fasse au niveau du bassin de la rocade existant situé en aval de la ZAC.

b) Gestion des eaux pluviales sur les lots privés

Il est prévu de répartir la rétention des eaux entre l'espace public et les lots privés. En fonction des surfaces des parcelles privées, est imposé un débit de fuite spécifique, issu de l'optimisation des règles du schéma directeur d'assainissement.

Ces règles sont les suivantes :

- Pour les surfaces $<$ ou $=$ à 3000 m^2 : aucune régulation stricte n'est exigée. Une rétention des eaux est cependant demandée,
- Pour les surfaces entre 3000 m^2 et 1 ha : Régulation avec rejet $Q_r = 15 \text{ l/s/ha}$ (au lieu de 50 l/s/ha retenu dans le schéma directeur de gestion des EP sur l'agglomération chartraine)
- Pour les surfaces $> 1 \text{ ha}$, une modulation est envisagée en fonction de la taille des lots :
 - $Q_r = 4 \text{ l/s/ha}$ pour les lots dont la surface est comprise entre 1 ha et 4 ha , en considérant que 60% de lots sont dans cette catégorie,
 - $Q_r = 1 \text{ l/s/ha}$ pour les lots dont la surface est supérieure ou égale à 4 ha , en considérant que 40% de lots sont dans cette catégorie,

Cette dernière distinction a été introduite car il est difficile d'assurer une régulation des débits à moins de 4 l/s .

La gestion des eaux pluviales sur le site de la société JM AUTIN respectera ces prescriptions.

Les seuls effluents produits par le site sont les rejets d'eaux pluviales qui seront collectées par 2 réseaux distincts :

- 1 réseau de collecte des EP de voirie de la zone près de l'entrée principale, qui passeront par un séparateur ;
- 1 réseau de collecte des EP du reste de la voirie interne bétonnée, qui transiteront par un second séparateur, distinct du 1^{er}.

Tous ces effluents seront renvoyés vers la noue d'infiltration suffisamment dimensionnée (cette noue a été scindée en 2 parties afin de permettre de créer l'accès pompier en limite ouest). Le trop plein est renvoyé vers le réseau communal. Les démarches pour établir une convention de déversement entre la société JM AUTIN et le gestionnaire du réseau seront lancées dès que la société JM AUTIN aura toutes les autorisations nécessaires (ICPE, PC).

Le calcul de dimensionnement du déversoir d'orage est joint en annexe.

En cas d'incendie, la vanne située en aval de la noue d'infiltration sera fermée afin de détourner les eaux d'extinction vers le bassin de rétention de 400 m³. Ces eaux seront ensuite pompées et envoyées vers la filière de traitement adaptée.

Le réseau sera équipé d'une buse qui permettra le prélèvement d'échantillons d'eaux pluviales. La vanne sera contrôlée 1 fois par an.

c) Impact quantitatif

Les eaux étant potentiellement chargées en Matières En Suspension (MES), éléments traces métalliques, hydrocarbures... elles présentent un risque de contamination chronique et sont filtrées/décantées avant rejet.

Les impacts quantitatifs potentiels sur le milieu naturel correspondent aux perturbations de l'écoulement superficiel.

Une perturbation prévisible correspond à la modification des débits de ruissellement générés lors d'épisodes pluvieux marqués, susceptibles d'augmenter le débit de l'exutoire final.

Les ouvrages de gestion des eaux pluviales à la parcelle, dimensionnés en conséquence, évitent l'augmentation brutale des débits naturels pour des pluies d'occurrence décennale.

Le débit de fuite retenu en sortie du site est de 3 l/s/ha soit 7 l/s.

d) Impact qualitatif

Les impacts qualitatifs potentiels sur le milieu naturel concernent la dégradation des qualités physico-chimiques (et biologiques), par l'éventuel rejet de polluants liés aux eaux pluviales de ruissellement. Les rejets du site sont seulement effectifs pendant (ou peu après) un épisode pluvieux.

(1) Valeurs limites de rejet

Les valeurs limites de qualité au point de rejet des eaux pluviales vers le milieu naturel sont fournies :

- Par l'arrêté du 06/06/18 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de la réutilisation de déchets relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2713 ;
- Par l'arrêté du 26/11/2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1 (article 31).

Les valeurs limites exigibles les plus contraignantes sont présentées dans les tableaux suivants.

Paramètres		Valeurs limites (rejet au milieu naturel)	
		Rubriques 2711- 2713- 2714E	Rubrique 2712 E
pH		5,5 - 8,5	
Température		< 30°C	
MES	Flux< 15kg/j	100 mg/l	35 mg/l
	Flux> 15 kg/j	35 mg/l	
DCO	Flux<15kg/j	300 mg/l	125 mg(O2)/l
	Flux> 15 kg/j	125 mg(O2)/l	
DBO5			30 mg(O2)/l

Polluants spécifiques	Valeurs limites (rejet en cours d'eau ou vers STEP*)		NQE
	2712 E	Rubrique 2713 E (uniquement dans le cas où l'information préalable mentionne le risque de leur présence)	
Arsenic et ses composés (As)	< 0,2	0.025 mg/l si rejet>0.5 g/j	0,0083 mg/l
Métaux totaux*	15 mg/l	-	-
Plomb et ses composés (en Pb)	0,5 mg/l	0,1 mg/l si rejet >5 g/j	-
Cuivre et ses composés (en Cu)	-	0,150 mg/l si rejet >5 g/j	0.001 mg/l
Chrome hexavalent (en Cr6+)	0,1 mg/l	0,05 mg/l si rejet > 5 g/j	0.0034 mg/l
Nickel et ses composés (en Ni)	-	0,2 mg/l si le rejet >5g/j	-
Zinc et ses composés (en Zn)	-	0,8 mg/l si le rejet > 20 g/j	0.0078 mg/l
Mercure et ses composés (enHg)	Inclus dans métaux	0,025 mg/l	-
Cadmium et ses composés (en Cd)	Inclus dans métaux	0,025 mg/l	-
Fluor et ses composés (en F)	-	15 mg/l	-

Cyanures totaux	-	-	-
Cyanures libres	-	0,1 mg/l	-
Hydrocarbures totaux	5 mg/l	10 mg/l	-
Indice phénols	-	0,3 mg/l	-
AOX**	-	1 mg/l	-
BTEX ***(somme des 5 composés visés)	-	0,025 mg/l	-

(*) Les métaux totaux sont la somme de la concentration en masse par litre des éléments Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al (pour mémoire ; cf. arrêté ministériel du 26/11/2012).

(**) AOX : Quantité (exprimée en chlorures) d'halogènes (chlore, brome et iode) organiquement liés, adsorbables sur charbon actif dans des conditions expérimentales bien définies (source : site eau france).

*** BTEX : Benzo(a)pyrène + Benzo(b)fluoranthène + Benzo(k)fluoranthène + Benzo(g, h, i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène

Les valeurs limites s'appliquent, sauf stipulation contraire de la norme, sur effluent brut non décanté et non filtré, sans dilution préalable ou mélange avec d'autres effluents.

(2) Évaluation de la qualité du rejet et mesures associées

Les MES (Matières En Suspension) concentrent une part importante de la contamination des eaux pluviales de ruissellement.

Selon la note d'information du Sétra (2008), les particules inférieures à 200 µm représenteraient :

- 80 à 90 % de la DBO₅ (Demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours ; indice de dégradation des matières carbonées) et de la DCO (Demande Chimique en Oxygène pour l'ensemble des matières oxydables).
- 80 à 90 % des hydrocarbures (alors sous forme adsorbée).
- Plus de 50 % des éléments traces métalliques.

Un prétraitement des MES par décantation est incontournable dans le cadre des activités visées.

Les polluants spécifiques des activités du site sont potentiellement :

- Les métaux et autres composés métalliques (chrome hexavalent ; plomb...), ainsi que l'arsenic (métalloïde), le cas échéant.
- Les hydrocarbures (dont les huiles), les phénols et les composés halogénés (AOX, dont les solvants chlorés).

À l'exception d'un déversement accidentel sur la plateforme et compte-tenu des mesures de protection prises par l'exploitant (stockages sécurisés sous abri des déchets dangereux : pots catalytiques et batteries), le risque d'entraînement de contaminants par les eaux pluviales de ruissellement concernera surtout des métaux non dangereux et d'éventuels résidus

d'hydrocarbures (huiles ; graisses ; etc.).

En conditions normales d'exploitation, la charge polluante des eaux pluviales de ruissellement sera probablement assez faible. Elle pourrait être composée principalement de MES (métaux en fraction particulaire et hydrocarbures adsorbés) ainsi que de métaux et d'hydrocarbures sous d'autres formes (les hydrocarbures influençant les teneurs en DCO et DBO5).

À défaut d'analyses disponibles pour caractériser les eaux à traiter, il apparaît que le séparateur d'hydrocarbures et le débourbeur associés à un bassin de rétention sont indiqués pour le traitement des contaminants attendus.

D'après le GRAIE (2017) et le Sétra (2008) :

La décantation permet d'abaisser les teneurs en MES, métaux (fraction particulaire) et hydrocarbures (fraction adsorbée).

Elle est particulièrement recommandée dans le traitement de la contamination chronique (faible charge).

Pour un bassin (ou cuve), le taux d'abattement minimum est de l'ordre de 60 % pour les MES et métaux et 40 % pour les hydrocarbures.

Cet abattement est fonction du dimensionnement de l'ouvrage (cf. tableau suivant).

Ouvrage de traitement	Taux d'abattement (%)			
	MES	Métaux totaux (Cu, Cd, Zn...)	DCO (DBO5)	Hydrocarbures totaux
Fossé enherbé (Lmini 100 m ; sans infiltration et avec une pente nulle)	65	65	50	50
Bief de confinement enherbé	65	65	50	50
Fossé subhorizontal enherbé	65	65	50	50
Filtre à sable	90	90	75	95
Bassin avec volume mort ; Vitesse horizontale < 0,15 m/s et Vitesse de sédimentation Vs* 1 m/h	85	80	75	65
3 m/h	70	70	65	45
5 m/h	60	60	55	40

(*) Les vitesses Vs expriment le fait que les particules dont la vitesse de chute est supérieure ou égale à Vs seront décantées

Le séparateur d'hydrocarbures fonctionnera en partie comme un déshuileur ; il traite les huiles et autres hydrocarbures (ainsi que les COHV (proches des AOX) et les BTEX.

Son efficacité est moyenne sur contamination chronique (faible charge polluante) mais intéressante sur des hydrocarbures présents en concentrations supérieures à 10 mg/l et sous forme de phase d'huile, dans le cas d'un déversement accidentel.

Une décantation complémentaire des métaux (fraction particulaire) et MES pourra être assurée par le « débourbeur ».

(3) Incidence sur la qualité du milieu récepteur : l'Eure

Le milieu récepteur de la zone d'étude est le cours d'eau de l'Eure. Selon les données du SDAGE 2022-2027, la qualité écologique et chimique de 2019 de l'Eure (du confluent du ruisseau d'Houdouenne au confluent de la Voise) –sont les suivantes :

Fiche méthode



Code européen de la Masse d'eau	FRHR243
Nom de la Masse d'eau	L'Eure du confluent du ruisseau d'Houdouenne (exclu) au confluent de la Voise (exclu)
Nature de la Masse d'eau	Masse d'eau naturelle
Catégorie de la Masse d'eau	Masse d'eau cours d'eau
Info plans d'eau complexe d'étangs ?	Non

Etat écologique 2019

Etat écologique État des lieux 2019	moyen
Niveau de confiance associé (de 1-faible à 3-fort)	3
Mode d'évaluation de l'état écologique	Etat mesuré
Etat physico-chimique	moyen
Paramètres déclassants de l'état physico-chimique	phos;no2
Etat biologique	moyen
Paramètres déclassants de l'état biologique	IBD;l2M2
Etat hydromorphologique	inconnu
Etat polluants spécifiques	moyen
Paramètres déclassants de l'état polluants spécifiques	diflufenicanil

Etat chimique 2019

Etat chimique avec ubiquistes État des lieux 2019	mauvais
Etat chimique sans ubiquistes État des lieux 2019	bon
Niveau de confiance associé (de 1-faible à 3-fort)	3
Paramètres déclassants de l'état chimique	FLUORANTH;BENZO(A)PY;BE(B)FLU;BE(K)FLU;BE(GH)PERYL
Mode d'évaluation de l'état chimique	Etat mesuré

Les objectifs d'état, présentés dans le SDAGE 2022-2027, sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Code européen de la Masse d'eau	FRHR243
Nom de la Masse d'eau	L'Eure du confluent du ruisseau d'Houdouenne (exclu) au confluent de la Voise (exclu)
Nature de la Masse d'eau	Masse d'eau naturelle
Catégorie de la Masse d'eau	Masse d'eau cours d'eau
Info plans d'eau complexe d'étangs ?	Non

Objectif d'état écologique

Objectif 2027	Bon état à l'exception de certains éléments
Éléments qui dérogent à l'atteinte du bon état en 2027 (objectif visé en 2027 : non dégradation de la qualité actuelle)	IBD,l2M2,diflufenicanil

Objectif d'état chimique

Objectif 2027 avec substances ubiquistes*	Bon état à l'exception de certains éléments
Objectif 2027 sans substances ubiquistes*	Bon état (depuis 2015)
Éléments qui dérogent à l'atteinte du bon état en 2027 (objectif visé en 2027 : non dégradation de la qualité actuelle)	FLUORANTH, BENZO(A)PY, BE(B)FLU, BE(K)FLU, BE(GH)PERYL

*Les polluants dits ubiquistes sont présents dans tous les compartiments (air, sols, eau) et sont difficilement maîtrisables par la seule politique de l'eau. Les polluants ubiquistes sont écrits en italique.

Le QMNA 5 à Saint Luperce (en amont de Chartres) est de 0,22 m3/s (source Données Banque Hydro).

L'article 33 de l'arrêté du 26/03/2012 (rubrique 2712-E) indique que « Pour chaque polluant, le flux rejeté est inférieur à 10 % du flux admissible par le milieu. »

Le « Guide technique relatif aux modalités de prise en compte des objectifs de la directive cadre sur l'eau (DCE) en police de l'eau IOTA/ICPE », précise en son annexe 4 la méthodologie permettant de vérifier la compatibilité d'un rejet ponctuel dans les eaux superficielles avec les objectifs de la DCE qui s'appliquent aux substances dangereuses, en fonction de leur classification. Le rejet par infiltration est considéré comme un rejet ponctuel indirect, la méthodologie décrite s'applique donc au rejet de la société JM AUTIN.

Au chapitre 3.2.1 - Règle générale : vérification préalable pour des cas existants, il s'agit de vérifier si le flux maximal rejeté par le site et par l'ensemble des sites rejetant dans la masse d'eau est acceptable par le milieu récepteur en condition d'étiage.

Si c'est le cas, aucune action n'est à envisager.

1) Le flux maximal rejeté par le site est-il admissible par la masse d'eau ?

Flux maximal rejeté < Flux admissible par la masse d'eau
avec

- Flux maximal rejeté = VLE (ou à défaut, concentration réelle de l'effluent)*débit maximal journalier autorisé du rejet
- Flux admissible = (QMNA5+Qmax rejet)* NQE (MA)

En appliquant cette démarche, on obtient :

Paramètre	L'Eure avant rejet		Flux admissible		Flux max rejeté		
	Qamont QMNA5 (l/s)	Concentration C (mg/l) NQE			art 33 de l'arrêté du 26/03/2012 - 10%	VLE (mg/l)	Qmax (l/s)
MES	220	50	11350	1135	35	7	245
DCO	220	30	6810	681	125	7	875
DBO5	220	6	1362	136,2	30	7	210
phénols en mg/l	220	0,3	68,1	6,81	0,3	7	2,1
Cr6	220	0,05	11,35	1,135	0,05	7	0,35
AOX	220	1	227	22,7	1	7	7
arsenic en µg/l	220	0,0083	1,8841	0,18841	0,0083	7	0,0581
Hydrocarbures totaux	220	5	1135	113,5	5	7	35
métaux tot	220	15	3405	340,5	15	7	105
Plomb et ses composés (en Pb)	220	0,1	22,7	2,27	0,1	7	0,7
Cuivre et ses composés (en Cu)	220	0,15	34,05	3,405	0,15	7	1,05
Chrome hexavalent (en Cr6+)	220	0,0034	0,7718	0,07718	0,0034	7	0,0238
Nickel et ses composés (en Ni)	220	0,2	45,4	4,54	0,2	7	1,4
Zinc et ses composés (en Zn)	220	0,0078	1,7706	0,17706	0,0078	7	0,0546
Mercurure et ses composés (enHg)	220	0,025	5,675	0,5675	0,025	7	0,175
Cadmium et ses composés (en Cd)	220	0,025	5,675	0,5675	0,025	7	0,175
Fluor et ses composés (en F)	220	15	3405	340,5	15	7	105
Cyanures libres	220	0,1	22,7	2,27	0,1	7	0,7
BTEX ***(somme des 5 composés visés)	220	0,025	5,675	0,5675	0,025	7	0,175

Les flux maximums rejetés, sur la base des NQE et en appliquant un débit max correspondant au débit de fuite retenu, sont supérieurs aux flux admissibles pour les paramètres DCO et DBO5.

Pour respecter les flux admissibles par le milieu, il faut donc abaisser les VLE aux valeurs suivantes :

- DCO : 97 mg/l (flux admissible en DCO / débit max)
- DBO5 : 19 mg/l (flux admissible en DBO5 / débit max)

Pour les autres paramètres, les flux rejetés respecteront les flux maximum autorisés sur la base des concentrations max autorisées.

Pour évaluer l'impact sur le milieu récepteur, le guide indique les calculs à appliquer en plusieurs étapes si nécessaire.

Étape 1 : Impact en situation sévère (rejet maximal en situation d'étiage)

$Q_{amont} : Q_{MNA5}$

$Flux\ contributeur : Flux\ max\ (C_{max}\ contributeur * Q_{max}\ contributeur)$

=> Si $Caval/NQE\ (MA)$ est inférieur ou égal à 0,8, le rejet est considéré acceptable par le milieu.

=> Sinon, étape 2

Avec Caval = $(C_{contributeur} * Q_{contributeur}) / (Q_{contributeur} + Q_{aval})$

Or $Q_{aval} = Q_{amont} + Q_{contributeur}$

D'où Avec Caval = $(C_{contributeur} * Q_{contributeur}) / (2 * Q_{contributeur} + Q_{amont})$

En appliquant cette méthode, on obtient les résultats suivants :

Paramètre	Rejet		L'Eure après rejet			facteur	Classe d'état	
	Q (l/s)	C (mg/l)	Qamont	Qrejet (l/s)	Etape 1 Caval (mg/l)		Caval/NQE	Borne maxi.
	max (Qfuite)	max admissible (10%flux)						
MES	7	162	220	7	4,9	0,097	50	BE
DCO	7	97	220	7	2,9	0,097	30	BE
DBO5	7	19	220	7	0,6	0,097	6	BE
phénols en mg/l	7	0,3	220	7	0,009	0,0299	0,3	BE
Cr6	7	0,05	220	7	0,00150	0,0299	0,05	BE
AOX	7	1	220	7	0,030	0,0299	1	BE
arsenic en µg/l	7	0,0083	220	7	0,00025	0,0299	0,0083	BE
Hydrocarbures totaux	7	5	220	7	0,150	0,0299	5	BE
métaux tot	7	15	220	7	0,449	0,0299	15	BE
Plomb et ses composés (en Pb)	7	0,1	220	7	0,0030	0,0299	0,1	BE
Cuivre et ses composés (en Cu)	7	0,01	220	7	0,0003	0,00199	0,01	BE
Chrome hexavalent (en Cr6+)	7	0,0034	220	7	0,00010	0,02991	0,0034	BE
Nickel et ses composés (en Ni)	7	0,2	220	7	0,0060	0,02991	0,2	BE
Zinc et ses composés (en Zn)	7	0,0078	220	7	0,0002	0,02991	0,0078	BE
Mercure et ses composés (enHg)	7	0,025	220	7	0,0007	0,02991	0,025	BE
Cadmium et ses composés (en Cd)	7	0,025	220	7	0,0007	0,02991	0,025	BE
Fluor et ses composés (en F)	7	15	220	7	0,4487	0,02991	15	BE
Cyanures libres	7	0,1	220	7	0,0030	0,02991	0,1	BE
BTEX ***(somme des 5 composés visés)	7	0,025	220	7	0,0007	0,02991	0,025	BE

Les concentrations calculées en aval dans le milieu récepteur final respecteront les concentrations admissibles (facteur <0.8) sous réserve de fixer les concentrations de rejet de 162 mg/l en MES, 97 mg/l pour la DCO et 19 mg/l pour la DBO5.

Le rejet des eaux pluviales du site respectera l'objectif de bon état fixé par le SDAGE pour l'Eure. Cela ne met pas en cause les usages halieutiques de la rivière classée en 2ème catégorie piscicole.

2.1.6 Bilan des impacts

Les activités et la gestion des eaux pluviales en phase exploitation sont sans impact significatif sur le milieu naturel.

Le risque qu'un déversement accidentel sur le site atteigne l'Eure est relativement faible en raison des dispositifs prévus et détaillés au chapitre suivant : vanne de confinement et adsorption/stockage/enlèvement des polluants au droit du site ; volumes de rétention disponibles en cas d'incendie...

(4) Les eaux de process

Aucune eau de process n'est utilisée.

3. Air

Les émissions atmosphériques liées aux activités de l'installation sont principalement liées aux émissions de poussières générées dans une moindre mesure aux gaz d'échappement des camions et engins circulant et manœuvrant sur le site.

a) Émissions atmosphériques

Les engins à moteurs qui sont utilisés sur le site pour le déchargement et le chargement des livraisons ainsi que les camions bennes pour le transport sont conformes aux normes EURO en vigueur. Le personnel veillera au bon état et à leur bon réglage.

La vitesse de circulation est limitée sur le site. Un panneau de circulation est installé à l'entrée du site et mentionne ces obligations.

Le trafic engendré par les futures activités du centre de transit de déchets est estimé à 75/100 véhicules par jour (PL).

A noter que sur la RD923, qui permet de rejoindre Chartres à Amilly, la moyenne journalière annuelle de circulation a été comptabilisée à 13 036 véhicules par jour en 2015, dont 9% de PL soit 1 173 PL/j. Les 100 véhicules (PL) par jour maxi liés aux activités de la société JM AUTIN représenteront moins de 1% du trafic global et 8,5% du trafic PL.

Le trafic engendré par l'activité du site et les engins à moteurs n'auront pas un impact significatif au niveau de la qualité de l'air.

b) Poussières

L'ensemble des voies de circulation sera en béton et les aires de stockage seront bétonnées ce qui permettra d'éviter l'émission importante de poussières qui pourraient être engendrées par la circulation et les manœuvres des véhicules.

Par ailleurs, les voies de circulation seront balayées autant que nécessaire et les aires de stockage seront régulièrement nettoyées à l'électro-aimant ou balayées.

Toutes les mesures seront prises pour éviter la dispersion des poussières.

4. Bruit, vibrations, émissions lumineuses

Les principales sources de bruit sont : les manœuvres des engins, le trafic des camions, le chargement et déchargement des bennes, les opérations mécaniques telles que le broyage.

Il est à noter que le site ne se trouve à proximité d'aucune habitation, les 1^{ères} habitations directement concernées se situant à plus de 600 m au Nord-Ouest des limites du site (Mondonville).

E. DANGERS

Le plan des zones à risque Incendie et de pollution par déversement accidentel est présenté ci-dessous. Chaque risque est étudié ci-après.

Plan Masse - Projet

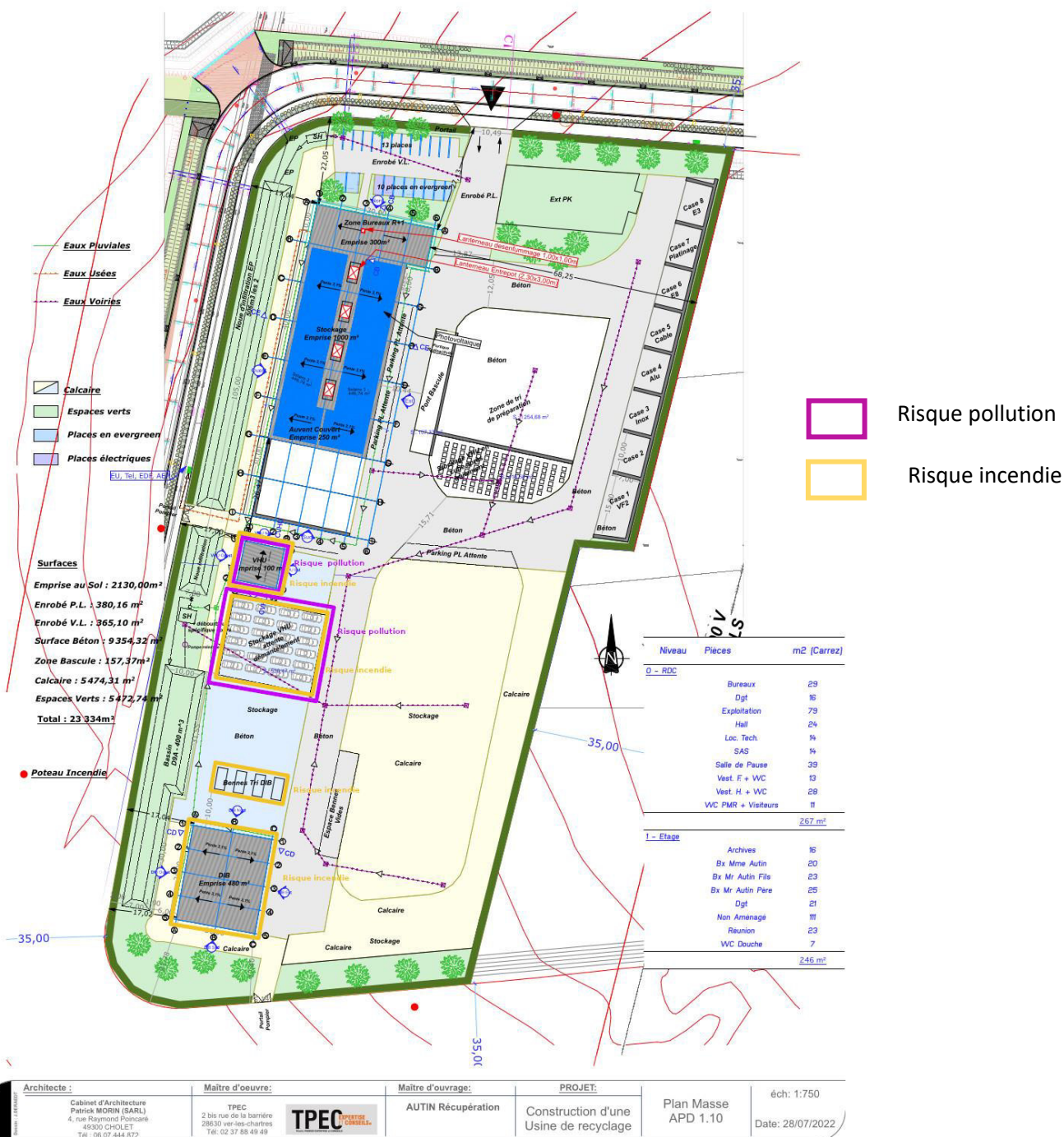


Figure 5: Extrait plan avec zones à risque

1. Risque de déversement accidentel

Aucun liquide ou substance dangereuse, susceptible de polluer les sols ou les sous-sols n'est stocké sur site, les engins étant ravitaillés hors site.

A noter dans le cadre de l'activité Déchetterie, la collecte de déchets dangereux et spécifiquement des batteries. Celles-ci seront stockées dans une benne et sous abri.

L'activité de dépollution des VHU amènera l'entreprise à recueillir différents fluides tels que :

- Carburants, liquides de frein, liquides de refroidissement, huiles moteur, etc. en plus de certains

Le projet d'aménagement est axé sur la prévention des risques de pollution :

- L'activité de dépollution sera réalisée dans un hangar de 90 m² ouvert sur un côté. Le sol de ce hangar sera imperméabilisé par une dalle béton étanche. En cas de déversement de liquides polluants et/ou inflammables, des matériaux absorbants seront utilisés pour récupérer le produit déversé. Ces derniers seront alors éliminés comme déchets dans une installation autorisée.
- Les fluides dangereux seront stockés dans des contenants étanches positionnés sur rétention et sous abri.
- Les VHU non dépollués seront stockés sur une zone étanche.

Par ailleurs, il faut considérer que les volumes maximum en jeu sont faibles.

De manière générale, les déchets susceptibles de se déverser et de générer une pollution des sols sont stockés selon leur comptabilité et sur des rétentions de capacité adaptée (aux produits et aux quantités).

Toutes les mesures seront prises pour maîtriser le risque de contamination du milieu par déversement accidentel.

2. Risque incendie lié au stockage de déchets

a) Scénarii incendie des différents stockages

Pour rappel les flux de 3, 5 et 8 kW/m² sont définis par l'arrêté du 22/10/04 relatif aux valeurs de référence de seuils d'effets des phénomènes accidentels des installations classées, et sont définis comme suit :

Pour les effets sur l'homme :

- 3 kW/m², seuil des effets irréversibles correspondant à la zone des dangers significatifs pour la vie humaine ;
- 5 kW/m², seuil des premiers effets létaux correspondant à la zone des dangers graves pour la vie humaine ;
- 8 kW/m², seuil des effets létaux significatifs correspondant à la zone des dangers très graves pour la vie humaine.

Les différents scénarios incendie considérés sont les suivants :

- Incendie du stockage des DIB sous le [hangar ouvert](#),
- Incendie du stockage des DIB en bennes,
- Incendie du stockage des VHU en attente de dépollution sur la plateforme extérieure

Les conclusions sont détaillées ci-après.

b) Scénario incendie des DIB sous hangar

1 - Hypothèses de calcul

Modèle de calcul utilisé :

Modèle FLUMILOG, développé par l'INERIS pour les produits combustibles classiques, les plastiques et les liquides inflammables ;

+Caractéristiques des cellules :

Les caractéristiques de stockage sont les suivantes :

DIB	L en m	L en m	S en m ²	H en m	V en m ³
	24	20	480	3	1 440

Dimensions des palettes :

Les palettes sont supposées de type standard, soit de dimensions 0,8 x 1,2 x 1,5 m.
La palette considérée dans le logiciel est une palette type 1510 pour les DIB.

Les hypothèses détaillées qui ont été retenues pour FLUMILOG sont reprises dans le rapport FLUMILOG présenté en annexe.

Mode de stockage

Le stockage est défini en masse pour chaque alvéole. Les murs béton côtés voirie internes ont été pris en compte.

Hauteur de stockage

La hauteur de stockage retenue pour le stockage de matières combustibles est de 3 m.

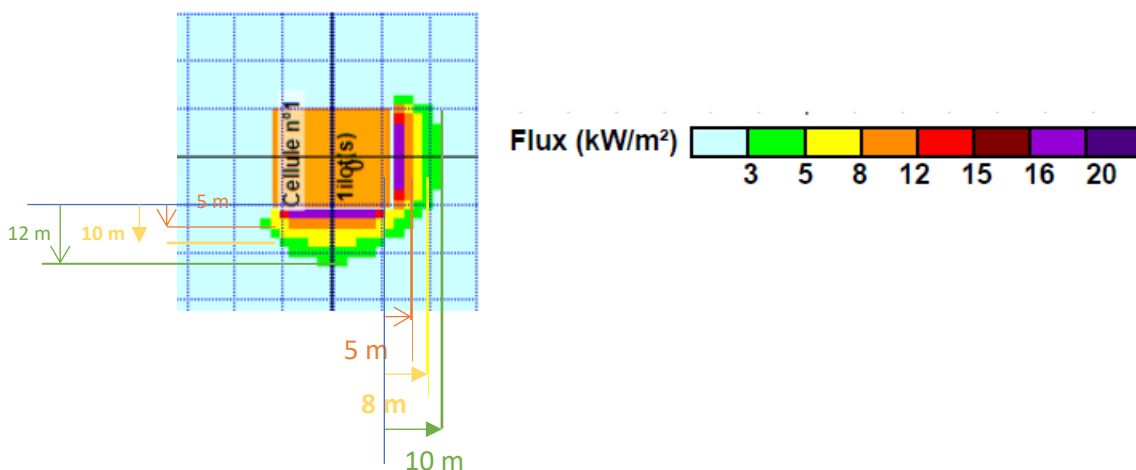
Type de parois

Le hangar est composé sur 2 côtés de murs en béton, ou parpaings ou tout autre matériau équivalent en degré CF. Pour la modélisation, la résistance au feu a donc été fixée à 120 mn (CF2h) pour les 2 côtés fermés et à 0 pour les 2 côtés ouverts.

2 - Résultats des modélisations : distances d'effet

Voir les rapports FLUMILOG en fichier annexe.

Suite à la modélisation du phénomène dangereux, on constate les distances de flux suivantes :



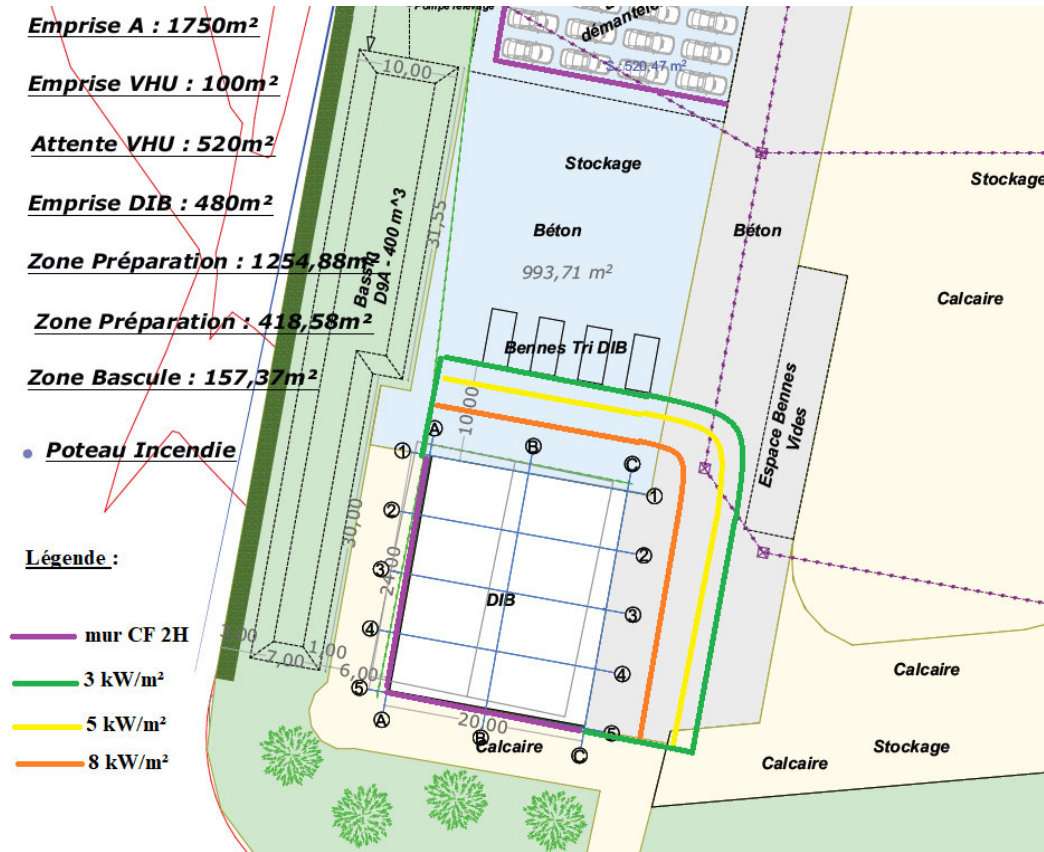
3 - Conclusion

Les distances d'effet calculées sur la zone de stockage des DIB ont été reportées sur le plan pour cartographier les flux dans leur ensemble, comme illustré sur la figure ci-dessous.

Sur la base des hypothèses majorantes présentées ci-dessus, l'ensemble des flux 3, 5 et 8 kW/m² est maintenu dans les limites du site.

Le flux 8 kW/m² n'atteint aucune installation ou zone sensible, ce qui permet d'écartier le risque d'effet domino d'un incendie.

Figure 6: Extrait plan avec flux thermiques



b) Scénario incendie des DIB en bennes

1 - Hypothèses de calcul

Modèle de calcul utilisé :
Modèle de la flamme solide

Bennes de déchets type combustibles	
Dimensions	Nous avons utilisé le modèle de la flamme solide pour un incendie sur la surface occupée par une benne de 30 m ³ , soit 15 m ² dont les résultats ont été reproduits sur chaque benne.
Mode de stockage	Air libre, stockage en masse (bennes)
Écrans	Pas d'écran
Déchet type	Vitesse de combustion de 20g/m ² .s. Humidité relative : 30%

2 – Résultats des modélisations : distances d’effet

Voir le rapport en fichier annexe.

Suite à la modélisation du phénomène dangereux, on constate les distances de flux suivantes:

	Distance d’effet (en m)		
Sans mur CF	3 kW/m ²	5 kW/m ²	8 kW/m ²
Longueur L stockage	8,4	6,3	4,8
Largeur l stockage	5,5	4	3

3 - Conclusion

Les distances d’effet calculées sur une benne ont été reportées sur chaque benne potentiellement combustible pour cartographier les flux dans leur ensemble, comme illustré sur la figure ci-dessous.

Sur la base des hypothèses majorantes présentées ci-dessus, l’ensemble des flux 3, 5 et 8 kW/m² est maintenu dans les limites de la propriété du site.

Le flux 8 kW/m² n’atteint aucune installation ou zone sensible, ce qui permet d’écarter le risque d’effet domino d’un incendie.

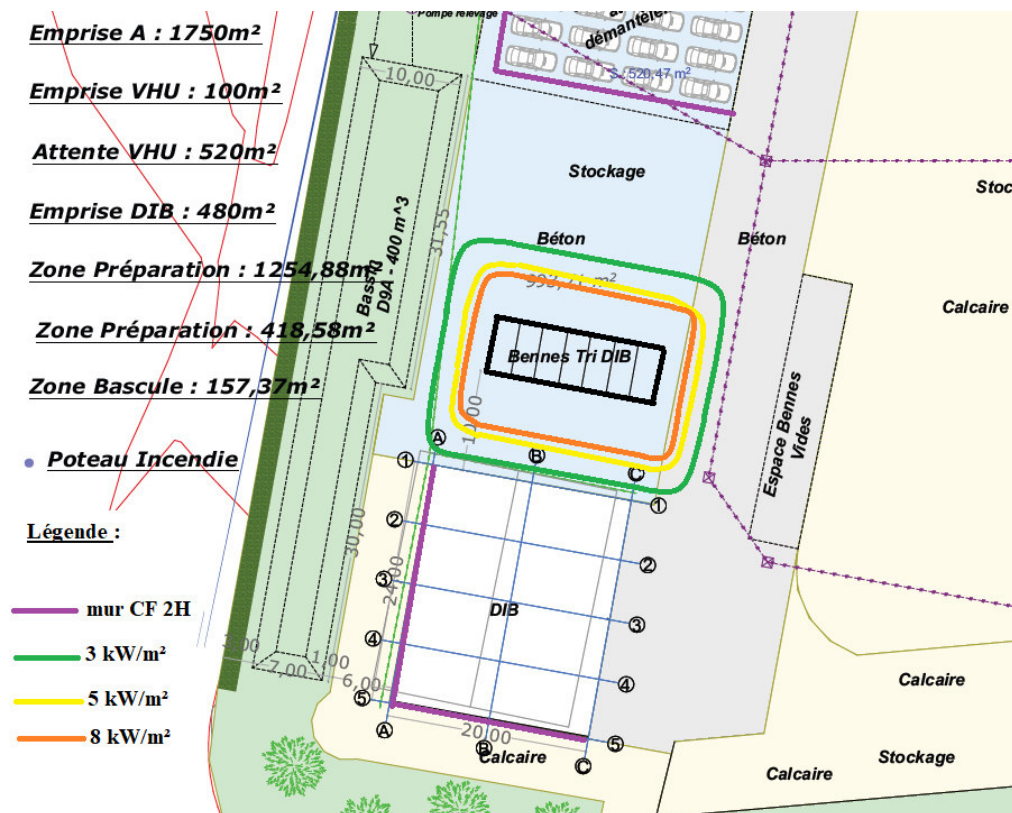


Figure 7: Extrait plan avec flux thermiques

c) Scénario incendie du stockage des VHU en attente de dépollution

Une modélisation des flux thermiques liés à l'incendie de la zone de stockage des VHU en attente de dépollution (21 VHU) a été réalisée. La hauteur des murs béton est de 3 m (les voitures ne pouvant être empilées, la hauteur de stockage est d'environ 1,7 m).

Les données de calcul et les résultats complets sont fournis en annexe.

Les résultats sont les suivants :

Dans le sens de la longueur :

Distance (en m)	d(Φ (8 kW/m ²))	d(Φ (5 kW/m ²))	d(Φ (3 kW/m ²))
Sans mur CF	9,9	14,8	21
Avec mur CF	0	10	16,3

Dans le sens de la largeur :

Distance (en m)	d(Φ (8 kW/m ²))	d(Φ (5 kW/m ²))	d(Φ (3 kW/m ²))
Sans mur CF	9,3	13,6	19,3
Avec mur CF	0	9,4	14,9

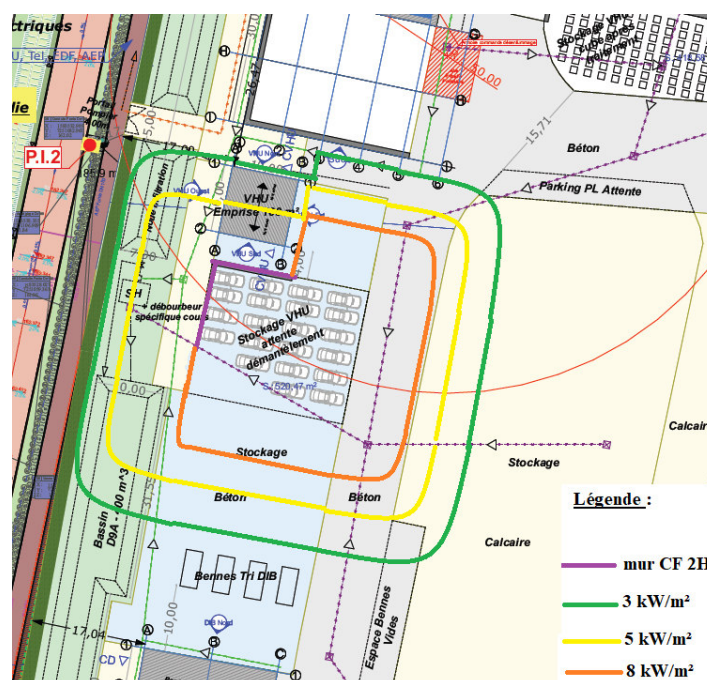
3 - Conclusion

Les distances d'effet calculées sur la zone VHU ont été reportées sur le plan pour cartographier les flux dans leur ensemble, comme illustré sur la figure ci-dessous.

Sur la base des hypothèses majorantes présentées ci-dessus, l'ensemble des flux 3, 5 et 8 kW/m² est maintenu dans les limites de la propriété du site.

Le flux 8 kW/m² n'atteint aucune installation ou zone sensible, ce qui permet d'écarter le risque d'effet domino d'un incendie.

Figure 8: Extrait plan avec flux thermiques



3. Besoins en eau incendie

Le besoin en eau calculé selon le guide D9 basé sur l'incendie du bâtiment (1000 m²) est estimé à 108 m³/h (voir tableau suivant). Il faut donc retenir le débit minimum de 120 m³/h.

Ce besoin sera assuré par 3 poteaux incendie implantés à proximité des portails.
Ces PI fourniront un débit de 120 m³/h au total.

4. Mesures de prévention et de protection

a) Organisation interne

✚ Le responsable exploitation du site est identifié comme responsable de la sécurité sur le site.

L'obligation de former et d'informer aux risques fait partie intégrante de la politique de prévention.

Toute personne entrant sur le site doit être informée et sensibilisée aux règles générales du site.

Les différents types de formation sont :

- Formation lors de l'intégration d'un collaborateur ;
- Formations aux postes de travail ;
- Formations spécifiques : manutention, intervention électrique, manipulation des produits chimiques, ...

✚ La présence d'un chantier sur le site peut représenter un risque non négligeable. Lorsqu'il s'agit d'une "entreprise extérieure", les risques sont généralement liés à la non connaissance des installations sensibles de l'entreprise.

La proximité d'une source d'allumage (chalumeaux, par exemple) peut également être l'élément précurseur du sinistre, qui est le plus souvent un incendie. Le plus souvent, l'intervention de sociétés extérieures ne connaissant pas les risques réels du site et assurant un travail par point chaud, reste l'événement à redouter.

Toute entreprise extérieure intervenant pour des travaux est informée des mesures à prendre pour éviter les risques au travers d'un plan de prévention, comprenant si nécessaire, la délivrance d'un permis feu pour toute intervention par point chaud.

Tableau 4: CALCUL D9 DU BESOIN EN EAU INCENDIE

DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE					
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence	Un nouveau bâtiment en projet pour abriter le stockage de métaux				
Principales activités	Transit, tri et regroupement ou préparation de déchets de DIB et de dépollution de VHU				
Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)	Dans le futur bâtiment la surface de référence retenue est de 1000 m ² . A l'extérieur la surface de référence retenue est de 500 m ² pour la plateforme extérieure (DIB).				
CRITÈRES	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL			COMMENTAIRES/ JUSTIFICATIONS
		Activité	Stockage DIB	Stockage 2713	
HAUTEUR DE STOCKAGE (1)(2)(3)					
- Jusqu'à 3 m	0				
- Jusqu'à 8 m	0,1				
- Jusqu'à 12 m	0,2		0,1	0,1	
- Jusqu'à 30 m	0,5				
- Jusqu'à 40 m	0,7				
- Au-delà de 40 m	0,8				
TYPE DE CONSTRUCTION (4)					
- Ossature stable au feu >= 1 Heure	-0,1				
- Ossature stable au feu >= 30 min	0		0,1	0,1	
- Ossature stable au feu < 30 min	0,1				
MATÉRIAUX AGGRAVANTS					
Présence d'au moins un matériau aggravant (5)	0,1		0	0,1	
TYPES D'INTERVENTIONS INTERNES					
- Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée)	- 0,1				
- DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels (6)	-0,1		0	-0,1	
- Service de sécurité incendie ou équipe de seconde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24 (7)	-0,3				
Σ coefficients		0	0,2	0,2	
1+ Σ coefficients		1	1,2	1,2	
Surface (S en m²)			500	1000	
$Q_i = 30 \times S/500 \times (1+ \Sigma \text{Coef})$ (8)		0	36	72	
Catégorie de risque (9)					
Risque faible : $Q_{RF} = Q_i \times 0,5$					
Risque 1 : $Q_1 = Q_i \times 1$		0	54	108	Stockage DIB : risque 2 Stockage métal : risque 2
Risque 2 : $Q_2 = Q_i \times 1,5$					
Risque 3 : $Q_3 = Q_i \times 2$					
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau (10) :	NON				
Q_{RF}, Q_1, Q_2 ou $Q_3 \div 2$					
DÉBIT CALCULÉ (11) (Q en m ³ /h)			54	108	
DÉBIT RETENU (12) (13) (14)			120		

b) Moyens de lutte incendie

- ✚ Détection incendie : le bâtiment sera équipé d'une détection incendie
- ✚ RIA : des RIA seront installés dans le bâtiment de stockage (4), dans le hangar abritant la station de dépollution (2), sur la zone de stockage des DIB (2). La localisation de ces RIA figure sur les plans joints au dossier de plans en PJ 22.

- ✚ Extincteurs

Le site est équipé d'extincteurs mobiles, sur roues ou portatifs, répartis sur l'ensemble des zones à risque.

- ✚ Poteaux incendie à proximité immédiate

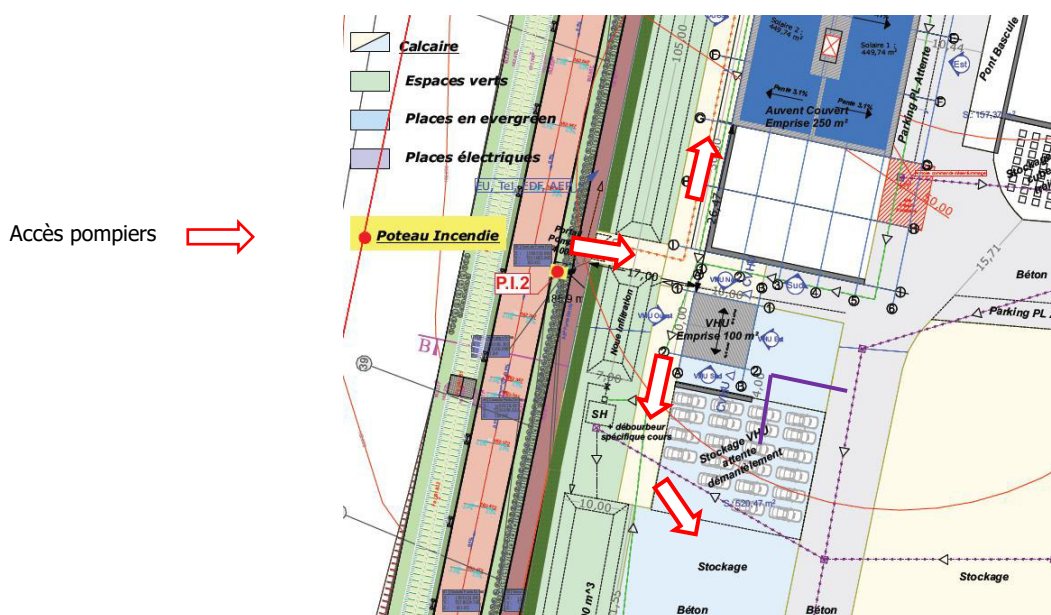
3 poteaux incendie seront disponibles à proximité immédiate du site, au niveau des 3 voies d'accès qui seront aménagées, à savoir près de l'accès principal au Nord et à proximité des accès pompiers, l'un côté Ouest et le troisième côté Sud.

Les voies d'accès aux engins de secours seront conçues selon les normes de la rubrique 2712 (article 13 de l'arrêté du 26/11/2012)

A cet effet, l'accès pompier à proximité du PI2 sera conforme aux caractéristiques demandées (largeur 4 m). Cet accès rejoint les voies situées en périphérie qui permettent d'accéder à l'arrière des installations (hangar de dépollution, bâtiment principal, aire de stockage extérieure accolée au bâtiment principal, aire de de stockage des VHU en attente de dépollution).

Chaque bâtiment comporte en périmétrie une voie pour permettre l'accès des secours. De même, l'aire de stockage des VHU en attente de dépollution sera aménagée de telle sorte qu'un passage de 4 m soit laissé libre pour contourner cette zone (voir schéma ci-dessous).

Figure 9: Accès pompier zone VHU attente dépollution



Les débits et pressions en fonctionnement simultané des PI ont été contrôlés le 22/10/2021. Les débits sont supérieurs à 60 m³/h sous 1 bar en fonctionnement simultané (PI1 +PI2 et PI2+PI3) - voir attestation de conformité jointe en annexe.

Moyens spécifiques

Le site dispose de kits d'intervention contenant divers absorbants (feuilles, rouleaux, boudins).

Moyens externes

En cas d'incendie sur le site, l'intervention est effectuée par le service d'incendie et de secours du département d'Eure et Loire (SDIS 28). Le centre de secours principal de Lucé arriverait en premier niveau d'appel dans un délai de 10 minutes (délai entre la constatation de l'incident et l'intervention des secours).

1. Gestion des eaux incendie

Le calcul D9A du dimensionnement du volume de rétention donne un volume nécessaire de 367 m³ comme détaillé ci-dessous.

Pour ce faire, les éventuelles eaux d'extinction d'incendie s'écouleront vers un bassin de rétention de 400 m³ qui sera équipé d'une vanne de fermeture afin d'isoler les eaux éventuelles eaux d'extinction incendie. En cas de pollution avérée, ces eaux d'extinction seront éliminées vers les filières de traitement appropriées. En l'absence de pollution préalablement caractérisée, elles pourront être renvoyées vers la noue d'infiltration.

La vanne sera contrôlée 1 fois par an.

Tableau 5: calcul D9A

JM AUTIN			
DIMENSIONNEMENT DE LA RETENTION DES EAUX D'EXTINCTION			
Besoins pour la lutte extérieure		Résultat document D9 : (besoins x 2 heures au minimum)	240
		+	+
Moyens de lutte intérieure contre l'incendie	sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale ou besoins x durée théorique maxi de fonctionnement	0
		+	+
	Rideau d'eau	besoins x 90 mn	0
		+	+
	RIA	A négliger	0
		+	+
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante x temps de noyage (en général 15 - 25 mn)	0
		+	+
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit x temps de fonctionnement requis	0
		+	+
Volumes d'eau liés aux intempéries		10 l / m ² de surface de drainage	146
		+	+
Présence stock de liquides		20 % du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume	0
		=	=
Volume total de liquide à mettre en rétention			386

ANNEXES

- Annexe 1 : Calcul de dimensionnement du déversoir d'orage
- Annexe 2 : Fiche technique du séparateur
- Annexe 3 : Rapport FLUMILOG – Feu du stockage de DIB sous hangar ouvert
- Annexe 4 : Modélisation d'un feu de bennes DIB – Modèle de la flamme solide
- Annexe 5 : Modélisation d'un feu de VHU non dépollués – Modèle de la flamme solide
- Annexe 6 : Attestation de conformité des poteaux incendie

Annexe 1 : Calcul de dimensionnement du déversoir d'orage

Dimensionnement du bassin d'orage							Cadre JBS	
Caractéristiques de la pluie de référence								
Centre	Chartres	#####	14,612		211	0,496	407	0,704
Recommandation pour l'assainissement routier								
Formule Hyperbolique		a= 1 741,9						
i=a/β+t		β= 14,612						
Formule de Montana		De 5 à 30 minutes		De 30 à 360 minutes				
i= a t ^-b		a= 211		a= 407				
		b= 0,496		b= 0,704				

Caractéristiques du bassin de stockage							
Orage de référence: Qn / Q10 =		1,00	Débit de fuite (l/s) =		7,000	H-f =	0,02
Bassin versant	Choix 1	Surf (ha) =	Cr =	S pond (ha)=	0,0000	S de calcul =	
	Choix 2	Surf. pondérée (ha) =			1,85	1,8519	

Apports au bassin				Débit de fuite		Volume à stocker		
TEMPS minutes	INTENSITE mm/h Q10 x 1,00		Hauteur H mm		TEMPS minutes	débit de fuite mm	Delta maxi mm	
	Hyperbolique	Montana	Hyperbolique	Montana			Hyperbolique	Montana
0	119,21	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00
5	88,82	94,97	7,40	7,91	5	0,11	7,29	7,80
10	70,77	67,34	11,80	11,22	10	0,23	11,57	11,00
15	58,82	55,07	14,71	13,77	15	0,34	14,37	13,43
20	50,33	47,75	16,78	15,92	20	0,45	16,32	15,46
25	43,97	42,21	18,32	17,59	25	0,57	17,76	17,02
30	39,05	37,13	19,52	18,56	30	0,68	18,84	17,88
60	23,35	22,79	23,35	22,79	60	1,36	21,99	21,43
120	12,94	13,99	25,88	27,98	120	2,72	23,16	25,26
180	8,95	10,52	26,85	31,55	180	4,08	22,77	27,47
240	6,84	8,59	27,37	34,35	240	5,44	21,92	28,91
300	5,54	7,34	27,68	36,70	300	6,80	20,88	29,90
360	4,65	6,46	27,90	38,74	360	8,16	19,73	30,57
420	4,01	5,79	28,06	40,54	420	9,53	18,53	31,02
480	3,52	5,27	28,17	42,18	480	10,89	17,29	31,29
540	3,14	4,85	28,27	43,67	540	12,25	16,02	31,43

Hyperbolique Montana

RESULTATS pour QF = 7	h maxi mm =	23	31	Arrondi à 506,0
	Volume m3	429	582	

Annexe 2 : Fiche technique du séparateur

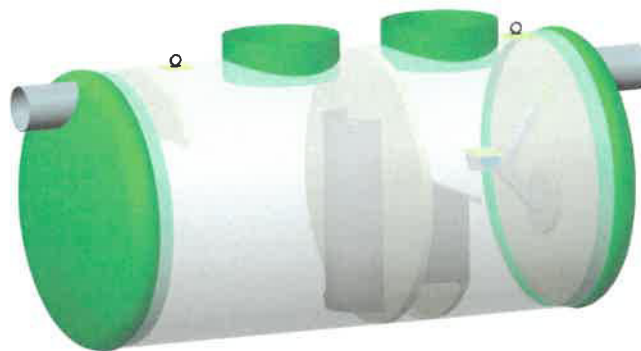
Définition technique

Un séparateur d'hydrocarbures est destiné à séparer et à stocker les hydrocarbures libres contenus dans les eaux de ruissellement.

Ces séparateurs d'hydrocarbures sans by-pass munis d'un débourbeur, permettant de piéger les matières en suspension (sables, graviers), conviennent parfaitement pour traiter les eaux provenant de parkings couverts, stations services, garages. Pour les aires de lavage prévoir un débourbeur V200 complémentaire afin d'obtenir un volume de V300.

Rappel :

L'alarme de niveau des hydrocarbures est obligatoire en équipement complémentaire sauf dispense des autorités locales.



Entretien

Une visite d'inspection annuelle doit être réalisée afin de vérifier le fonctionnement de l'appareil.

Il est recommandé de vidanger l'appareil lorsque les boues atteignent 50 % du volume utile du débourbeur ou que les hydrocarbures occupent 80 % de la capacité de rétention du séparateur (cf. NF P16-442).

Après chaque vidange, l'appareil doit être remis en eau et la flottaison de l'obturateur doit être vérifiée.

Consignes générales d'entretien E114 disponibles sur notre site internet.

Manutention - installation

Se référer à la notice PHPRV-NC avant manutention et pose du séparateur.

Fonctionnement

Le fonctionnement du séparateur d'hydrocarbures est basé sur la séparation par différence de densité des liquides non solubles (de densité 0.85) contenus dans les eaux de ruissellement.

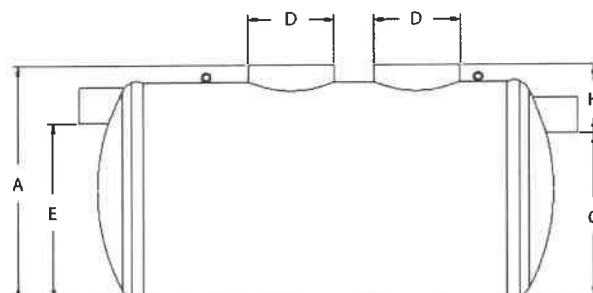
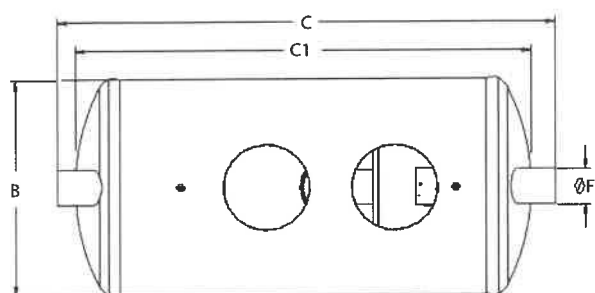
Le compartiment débourbeur permet de décanter et piéger les matières en suspension > à 200 µm.

Le système de coalescence, grâce à sa surface spécifique importante, permet de concentrer les hydrocarbures libres en favorisant leur collision. Les hydrocarbures remontent ensuite à la surface.

L'obturateur automatique (flotteur) permet d'éviter tout risque de relargage des hydrocarbures.

Avantages

- CONCEPTION CONFORME AUX NORMES NF EN 858-1 ET NF EN 858-2
- CUVE GARANTIE 10 ANS CONTRE LA CORROSION
- TENUE EN MILIEU SALIN
- TENUE EN NAPPE PHRÉATIQUE JUSQUE MI-HAUTEUR DE CUVE (AU-DELA NOUS CONSULTER)
- FAIBLE POIDS
- MANUTENTION AISÉE
- COALESCENCE AMOVIBLE - FACILITANT L'ENTRETIEN
- RACCORDEMENT AISÉ



Référence	Débit traité (en l/s)	Nombre d'amorces	A	B	C1	C	D	E	ØF	G	H	Volume du débourbeur	Volume de rétention des liquides légers	Poids
SH3/6658/35	35	2	1760	1600	4106	4583	600	1258	315	1158	603	3500 L	600 L	445 Kg
SH3/6658/40	40	2	1760	1600	4431	4908	600	1258	315	1158	603	4000 L	615 L	460 Kg
SH3/6658/50	50	2	2060	1900	4017	4387	750	1559	315	1459	603	5000 L	606 L	578 Kg
SH3/6658/60	60	2	2050	1900	5012	5412	750	1515	315	1415	635	6000 L	740 L	805 Kg
SH3/6658/70	70	2	2050	1900	5512	5912	750	1515	315	1415	635	7000 L	760 L	862 Kg
SH3/6658/80	80	2	2050	1900	5912	6312	750	1515	315	1415	635	8000 L	800 L	907 Kg
SH3/6658/90	90	2	2050	1900	6712	7112	750	1515	315	1415	635	9000 L	900 L	997 Kg
SH3/6658/100	100	2	2050	1900	7412	7812	750	1515	315	1415	635	10000 L	1000 L	1106 Kg
SH3/6658/110	110	2	2450	2300	5720	6120	750	1830	400	1730	720	11000 L	1195 L	1052 Kg
SH3/6658/120	120	2	2450	2300	6020	6420	750	1830	400	1730	720	12000 L	1200 L	1094 Kg
SH3/6658/130	130	2	2450	2300	6520	6920	750	1830	400	1730	720	13000 L	1300 L	1163 Kg
SH3/6658/140	140	2	2450	2300	7020	7420	750	1830	400	1730	720	14000 L	1404 L	1270 Kg
SH3/6658/150	150	2	2450	2300	7420	7820	750	1830	400	1730	720	15000 L	1500 L	1338 Kg
SH3/6658/160	160	2	2450	2300	7920	8320	750	1830	400	1730	720	16000 L	1600 L	1407 Kg
SH3/6658/170	170	2	2450	2300	8420	8820	750	1830	400	1730	720	17000 L	1700 L	1476 Kg
SH3/6658/180	180	2	2450	2300	8920	9320	750	1830	400	1730	720	18000 L	1800 L	1545 Kg
SH3/6658/190	190	2	2450	2300	9320	9720	750	1830	400	1730	720	19000 L	1900 L	1600 Kg
SH3/6658/200	200	2	2450	2300	9820	10220	750	1830	400	1730	720	20000 L	2000 L	1669 Kg

Options :

- ANH22/14310-N : Alarme d'hydrocarbures visuelle et sonore avec alimentation électrique 220V (1 seule sonde d'hydrocarbures possible)
- ANH22/14320 : Alarme d'hydrocarbures visuelle et sonore avec alimentation électrique 220 V (3 sondes possible)
- ANH22/14506 : Alarme d'hydrocarbures avec alimentation par panneau solaire (raccordement jusque 6 sondes installées sur 2 séparateurs différents)
- SNB/14220 : Sonde de niveau de boues
- KEC3/19 : Échelle fixée sur trou d'homme
- KOPRV/1600B : Extraction des boues pour cuve de Ø1600
- KOPRV/1900B : Extraction des boues pour cuve de Ø1900
- CA3/6394/IOT : Ceinture d'ancrage 10 tonnes et WINCH longueur 10 m.

Redonnons le meilleur à la terre

4799
23/03/2017

Définition technique

Un séparateur d'hydrocarbures est destiné à séparer et à stocker les hydrocarbures libres contenus dans les eaux de ruissellement. La partie déboureur de l'appareil permet de piéger les matières en suspension (sables, graviers...).

Ces séparateurs d'hydrocarbures munis d'un by-pass conviennent parfaitement pour traiter les eaux provenant des parkings et des voiries.

Rappel : l'alarme de niveau des hydrocarbures est obligatoire en équipement complémentaire sauf dispense des autorités locales.

Fonctionnement

Le fonctionnement du séparateur d'hydrocarbures est basé sur la séparation par différence de densité des liquides non solubles (de densité 0.85) contenus dans les eaux de ruissellement.

Le compartiment déboureur permet de décanter et piéger les matières en suspension > à 200 µm.

Le système de by-pass situé au niveau de la boîte d'entrée permet de réguler le débit (traitement de 20% du débit admissible).

Le système de coalescence, grâce à sa surface spécifique importante, permet de concentrer les hydrocarbures libres en favorisant leur collision. Les hydrocarbures remontent ensuite à la surface. L'obturateur automatique (flotteur) permet d'éviter tout risque de relargage des hydrocarbures.

Système de fermeture

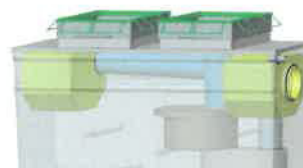
- Pour les appareils avec amorce(s) : prévoir un tampon circulaire en fonte 125, 250 ou 400 KN en fonction de la charge roulante.

- Pour les appareils sans kit de fermeture : il y a lieu de choisir soit un ou des tampon(s) fonte 3 KN proposés dans le tableau ci-dessous, soit de se référer à la fiche technique 4984 afin de sélectionner les rehausses en acier avec les tampons fonte 125 ou 250 Kn qui conviennent.

Séparateur d'hydrocarbures avec amorce(s) circulaire(s)



Séparateur d'hydrocarbures sans kit de fermeture



Avantages

- CONFORMES AUX NORMES NF EN 858-1 ET NF EN 858-2
- TENUE EN NAPPE JUSQU'AU FIL D'EAU SORTIE
- POSE HORS SOL POSSIBLE JUSQU'AU TAILLE 10
- ENTRETIEN FACILE
- PRODUITS EN STOCK

Entretien

Une visite d'inspection annuelle doit être réalisée afin de vérifier le fonctionnement de l'appareil.

Il est recommandé de vidanger l'appareil lorsque les boues atteignent 50 % du volume utile du déboureur ou que les hydrocarbures occupent 80 % de la capacité de rétention du séparateur (cf. NF P16-442).

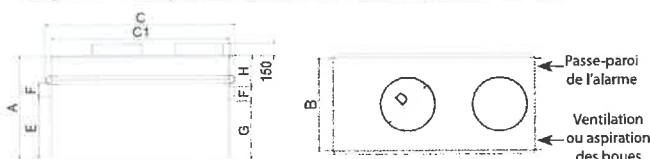
Après chaque vidange, l'appareil doit être remis en eau et la flottaison de l'obturateur doit être vérifiée.

Consignes générales d'entretien E104 disponibles sur notre site internet.

Manutention - Installation

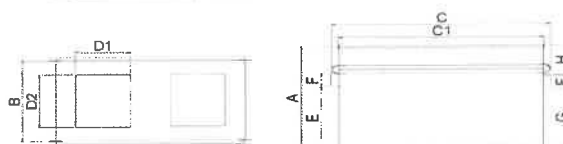
Se référer à la notice PHACIER avant manutention et pose du séparateur.

Séparateur d'hydrocarbures avec amorce(s) circulaire(s) :



C1=C-139

Séparateur d'hydrocarbures sans kit de fermeture :



C1=C-139

Amorce de rehausse	Sans kit de fermeture										Amorce de rehausse		Sans kit de fermeture						
Référence	Référence	Taille en l/s	A	B	C	E	F	G	H	Volume deb.	D	Nb. TH	Poids Total	D1	D2	Poids sans tampon	Tampon fonte 3 kn	Nombre tampon	
SH4/4799/03/00	SH4/4799/03	RP1L	3	1020	717	1245	700	200	650	170	300 L	600	1	127 kg	673	577	130 kg	TFPL	1
SH4/4799/06/00	SH4/4799/06	RP2T	6	1220	807	1840	800	250	750	220	600 L	750	1	216 kg	577	673	221 kg	TFPT	2
SH4/4799/08/00	SH4/4799/08	RG1L	8	1360	1054	1690	850	315	800	245	800 L	750	1	256 kg	577	922	256 kg	TFGT	1
SH4/4799/10/00	SH4/4799/10	RG2T	10	1360	1054	1965	825	315	775	270	1000 L	750	1	287 kg	577	922	291 kg	TFGT	2
SH4/4799/15/00	SH4/4799/15	RG2T	15	1360	1073	2455	860	315	810	235	1500 L	750	2	330 kg	577	922	335 kg	TFGT	2
SH4/4799/20/00	SH4/4799/20	RG3T	20	1500	1073	3145	870	315	820	365	2000 L	750	2	465 kg	577	922	474 kg	TFGT	3
SH4/4799/25/00	SH4/4799/25	RG3T	25	1500	1313	3145	870	400	820	280	2500 L	950	2	520 kg	577	922	524 kg	TFGT	3
SH4/4799/30/00	SH4/4799/30	RG4T	30	1710	1313	3495	950	400	900	410	3000 L	950	2	617 kg	577	922	628 kg	TFGT	4
SH4/4799/35/00	SH4/4799/35	RG4T	35	1810	1463	3495	1050	400	1000	410	3500 L	950	2	677 kg	577	922	688 kg	TFGT	4
SH4/4799/40/00	SH4/4799/40	RG4T	40	1810	1463	3845	1050	400	1000	410	4000 L	950	2	730 kg	577	922	741 kg	TFGT	4
SH4/4799/50/00	SH4/4799/50	RG4T	50	1940	1913	4045	1100	500	1050	390	5000 L	950	2	839 kg	577	922	850 kg	TFGT	4

Options :

OD4/100-80 : Dispositif d'aspiration des boues - voir FT 4980

ANH22/14310-N : Alarme d'hydrocarbures visuelle et sonore 220V (1 seule sonde) - voir FT 4993

ANH22/14506 : Alarme d'hydrocarbures avec alimentation par panneau solaire (raccordement jusque 6 sondes installées sur 2 séparateurs différents) - voir FT 4981

OD4/2102-... : Evacuation gravitaire des hydrocarbures - voir FT 4988

ANH22/14320 : Alarme d'hydrocarbures visuelle et sonore 220V (3 sondes possible) - voir FT 4982

UTILISATION

Ce système d'alarme permet de détecter le niveau d'hydrocarbures dans le compartiment du séparateur avant obturation. L'alarme est adaptée pour les nouveaux sites où l'alimentation électrique est facilement accessible, rendant ainsi l'installation efficace et économique.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

L'unité vérifie continuellement la présence d'hydrocarbures en mesurant la conductivité. Lorsque la sonde est dans l'eau, le voyant (LED) est allumé vert. Quand le niveau haut d'hydrocarbure est détecté, alors l'alarme sonne et le gyrophare s'allume (option). Pour couper le son de l'alarme, et arrêter le gyrophare, presser le bouton. La LED restera rouge jusqu'à la prochaine détection d'eau.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Température ambiante: -20°C à 50°C
- 1 entrée capteur
- Tensions d'alimentation: 230 VAC ±10%
- Protection boîtier: IP65
- Sécurité intrinsèque: [EX ia] IIC (-20°C ≤ Ta ≤ +50°C)
- Certification ATEX: Baseefa08ATEX0110X
- Longueur de câble de la sonde : 5 m
- Puissance : pas d'alarme : 2.5 W , avec alarme : 4.8 W
- Fusible : FS1 : T 250mA H 250V et FS2 : fusible 0242.050UAT1 , 50mA 250V
- Sortie relais : 11.2V DC, 100mA maximum.

INSTALLATION

Se reporter à la notice de pose

- P083 pour les séparateurs d'hydrocarbures en acier,
- P084 pour les séparateurs d'hydrocarbures en PE.

Un manuel d'installation et d'utilisation est livré avec l'alarme et la notice de branchement MO40.

La longueur maximale du câble de la sonde est de 200 m (non fourni). L'ensemble des branchements doivent être réalisés par un professionnel, une assistance peut être proposée en option.

MAINTENANCE

La sonde peut être exposée à des environnements difficiles. il est recommandé de l'inspecter et de la nettoyer régulièrement.

L'unité de commande ne contient aucune pièce dont la maintenance est susceptible d'être réalisée par l'utilisateur. Pour toute réparation, nous consulter.

CONSEILS ET NORMES

L'alarme de détection de niveau d'hydrocarbures permet de satisfaire les exigences de la norme EN858 qui impose son utilisation pour l'utilisation d'un séparateur d'hydrocarbures.



Boîtier alarme SIMOP



Sonde de niveau SIMOP

Référence	Désignation
ANH22/14310-N	Alarme hydro visuelle et sonore IP65 + sonde niveau

Options :

CR-ANH	Rallonge de câble ATEX
MR-ANH	Manchon de raccordement ATEX

GARANTIE

Le matériel est garanti 1 an.

Annexe 3 : Rapport FLUMILOG – Feu du stockage de DIB sous hangar ouvert

FLUMilog

Interface graphique v.5.5.0.0

Outil de calculV5.52

Flux Thermiques Détermination des distances d'effets

Utilisateur :	
Société :	
Nom du Projet :	DIB_1654610779
Cellule :	
Commentaire :	
Création du fichier de données d'entrée :	07/06/2022 à 16:05:21 avec l'interface graphique v. 5.5.0.0
Date de création du fichier de résultats :	7/6/22

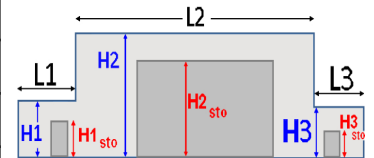
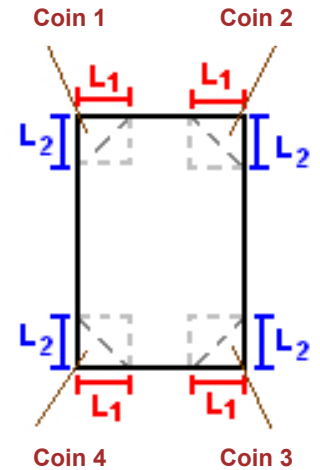
I. DONNEES D'ENTREE :

Donnée Cible

Hauteur de la cible : **1,8** m

Géométrie Cellule1

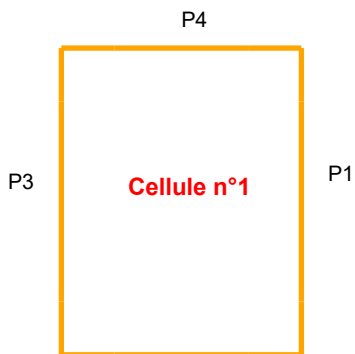
Nom de la Cellule :Cellule n°1				
Longueur maximum de la cellule (m)		24,0		
Largeur maximum de la cellule (m)		20,0		
Hauteur maximum de la cellule (m)		6,0		
Coin 1	non tronqué	L1 (m)	0,0	
		L2 (m)	0,0	
Coin 2	non tronqué	L1 (m)	0,0	
		L2 (m)	0,0	
Coin 3	non tronqué	L1 (m)	0,0	
		L2 (m)	0,0	
Coin 4	non tronqué	L1 (m)	0,0	
		L2 (m)	0,0	
Hauteur complexe				
	1	2	3	
L (m)	0,0	0,0	0,0	
H (m)	0,0	0,0	0,0	
H sto (m)	0,0	0,0	0,0	



Toiture

Résistance au feu des poutres (min)	1
Résistance au feu des pannes (min)	1
Matériaux constituant la couverture	Fibrociment
Nombre d'exutoires	2
Longueur des exutoires (m)	3,0
Largeur des exutoires (m)	2,0

Parois de la cellule : Cellule n°1



	Paroi P1	Paroi P2	Paroi P3	Paroi P4
Composantes de la Paroi	Monocomposante	Monocomposante	Monocomposante	Monocomposante
Structure Support	Poteau beton	Poteau beton	Poteau beton	Poteau beton
Nombre de Portes de quais	0	1	1	0
Largeur des portes (m)	0,0	20,0	24,0	0,0
Hauteur des portes (m)	3,0	3,0	3,0	3,0
	<i>Un seul type de paroi</i>	<i>Un seul type de paroi</i>	<i>Un seul type de paroi</i>	<i>Un seul type de paroi</i>
Matériau	Beton Arme/Cellulaire	Beton Arme/Cellulaire	bardage simple peau	bardage simple peau
R(i) : Résistance Structure(min)	120	1	0	120
E(i) : Etanchéité aux gaz (min)	120	1	1	120
I(i) : Critère d'isolation de paroi (min)	120	1	1	120
Y(i) : Résistance des Fixations (min)	120	1	1	120

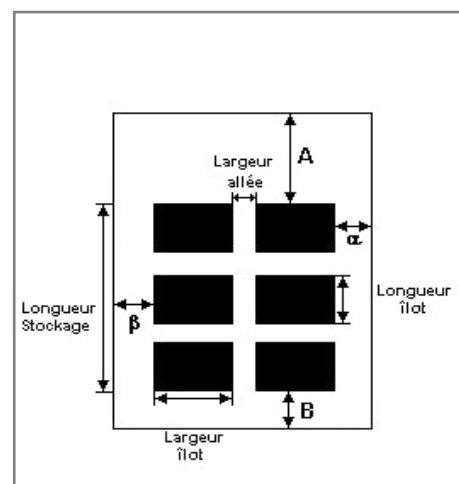
Stockage de la cellule : Cellule n°1

Mode de stockage

Masse

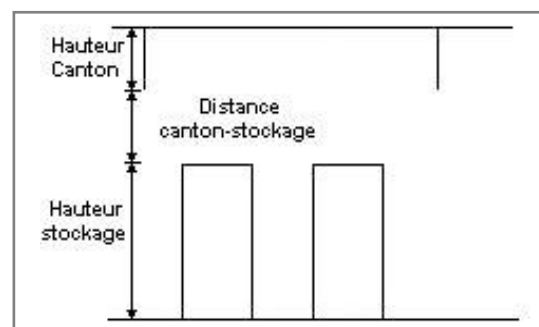
Dimensions

Longueur de préparation A	0,0 m
Longueur de préparation B	0,0 m
Déport latéral α	0,0 m
Déport latéral β	0,0 m
Hauteur du canton	0,0 m



Stockage en masse

Nombre d'îlots dans le sens de la longueur	1
Nombre d'îlots dans le sens de la largeur	1
Largeur des îlots	20,0 m
Longueur des îlots	24,0 m
Hauteur des îlots	3,0 m
Largeur des allées entre îlots	0,0 m



Palette type de la cellule Cellule n°1

Dimensions Palette

Longueur de la palette : Adaptée aux dimensions de la palette

Largeur de la palette : Adaptée aux dimensions de la palette

Hauteur de la palette : Adaptée aux dimensions de la palette

Volume de la palette : Adaptée aux dimensions de la palette

Nom de la palette : Palette type 1510

Poids total de la palette : Par défaut

Composition de la Palette (Masse en kg)

NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

NC	NC	NC	NC
0,0	0,0	0,0	0,0

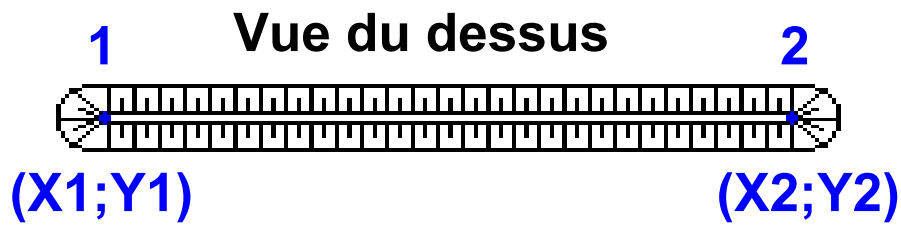
Données supplémentaires

Durée de combustion de la palette : 45,0 min

Puissance dégagée par la palette : Adaptée aux dimensions de la palette

Rappel : les dimensions standards d'une Palette type 1510 sont de 1,2 m * 0,8 m x 1,5 m, sa puissance est de 1525,0 kW

Merlons



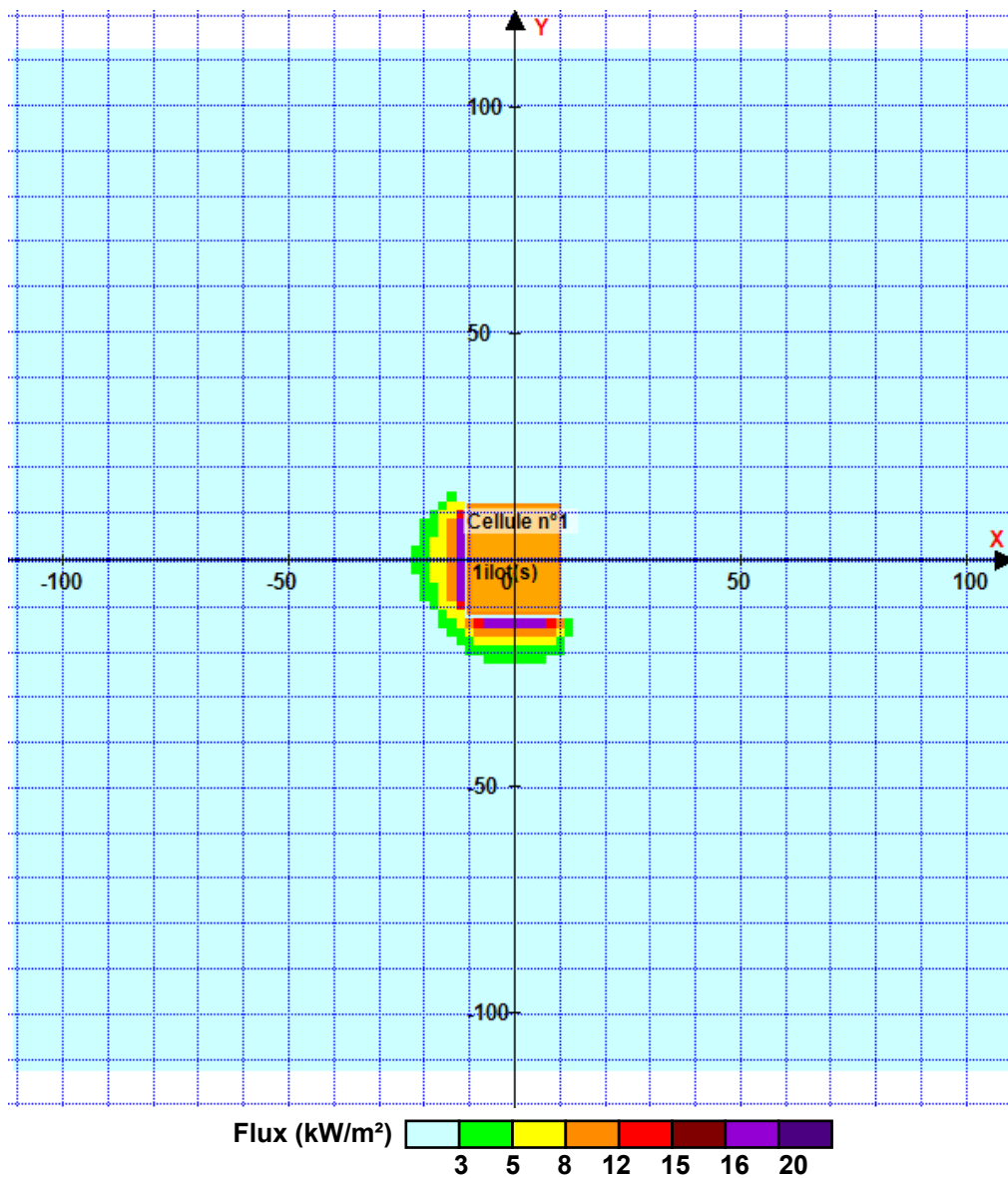
Merlon n°	Hauteur (m)	Coordonnées du premier point		Coordonnées du deuxième point	
		X1 (m)	Y1 (m)	X2 (m)	Y2 (m)
1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
10	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
12	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
15	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
16	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
17	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
18	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
19	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
20	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

II. RESULTATS :

Départ de l'incendie dans la cellule : **Cellule n°1**

Durée de l'incendie dans la cellule : Cellule n°1 **86,0** min

Distance d'effets des flux maximum

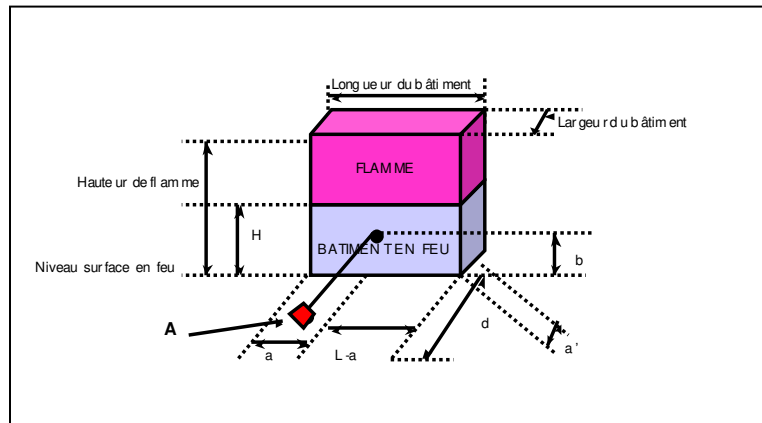


Pour information : Dans l'environnement proche de la flamme, le transfert convectif de chaleur ne peut être négligé. Il est donc préconisé pour de faibles distances d'effets comprises entre 1 et 5 m de retenir une distance d'effets de 5 m et pour celles comprises entre 6 m et 10 m de retenir 10 m.

Annexe 4 : Modélisation d'un feu de bennes DIB – Modèle de la flamme solide

JM AUTIN -Feu 1 benne DIB

Flux en un point A à une distance "a" du bord de la surface en feu,
à une distance "d" du mur de flamme, à une hauteur "b" du niveau du sol



Scénario			
JM AUTIN -Feu 1 benne DIB			
Caractéristiques du foyer			
Longueur du foyer	m		6
Largeur du foyer	m		2,5
Surface du foyer	m ²		15
Présence d'un mur coupe-feu			
Hauteur du mur coupe-feu	m		non
Caractéristiques géométriques du mur coupe-feu			
Surface du feu réel	S	m ²	15
Périmètre du feu réel	P	m	17
Paramètres de combustion			
Vitesse de combustion	$g \cdot m^{-2} \cdot s^{-1}$		20
Humidité relative	RH	%	30
Flux initial	ϕ_0	kW/m ²	32,6
Calcul de la hauteur de flamme			
Longueur/largeur de la surface du foyer			2,4
Longueur équivalente de la surface en feu	Leq	m	6
Diamètre équivalent	Deq	m	4
Hauteur de flamme imposée			
Hauteur de flamme calculée avec Thomas	Hf	m	4
Hauteur de flamme imposée	Hf	m	30
Calcul du facteur de forme			
Distance/ bord de la surface en flamme	a	m	3
Distance/ bord de la surface en flamme	a'	m	1,25
Altitude de la cible par rapport au sol	b	m	1,8

Mudan

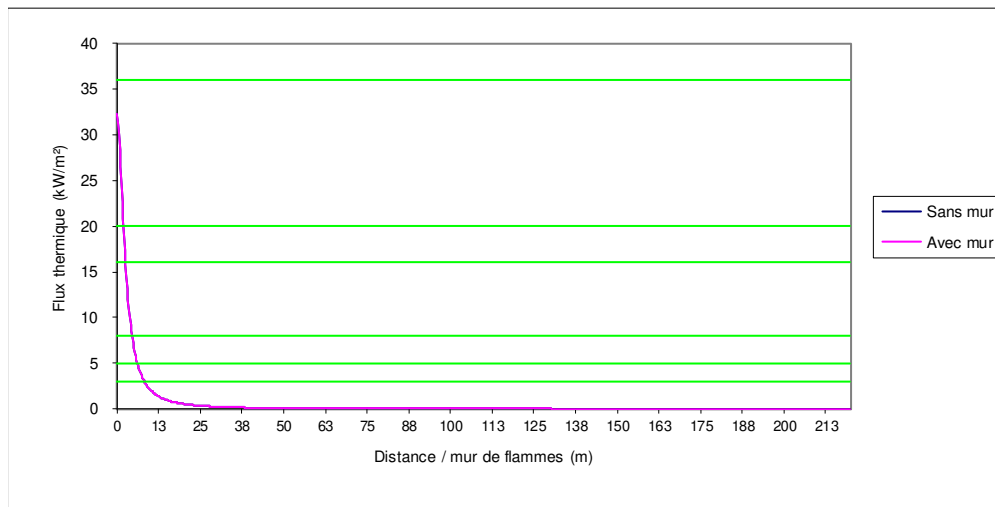
Calcul du flux reçu par une cible à une distance donnée		
Distance	m	5
Flux / Longueur du foyer sans mur	kW/m ²	7,2
Flux / Longueur du foyer avec mur	kW/m ²	7,2
Flux / Largeur du foyer sans mur	kW/m ²	3,5
Flux / Largeur du foyer avec mur	kW/m ²	3,5

JM AUTIN -Feu 1 benne DIB

LE MUR DE LA SURFACE EN FEU EST LA LONGUEUR DE LA SURFACE DU FOYER

Longueur (en m) =	6
Distance de la cible par rapport au bord du mur de flamme (en m) =	3
Hauteur de la cible par rapport au sol (en m) =	1,8
Hauteur du mur coupe feu (en m) =	0
Hauteur de flamme (en m) =	4

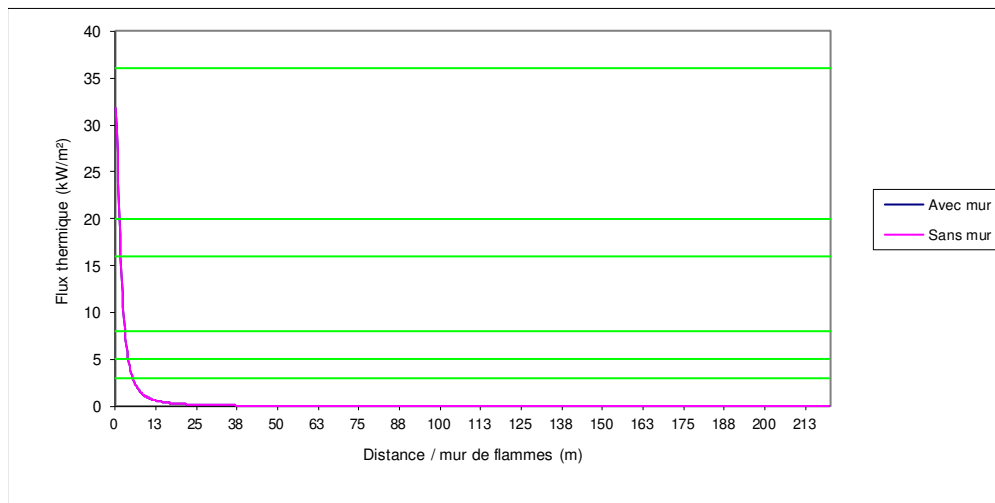
Distance (en m)	d(Φ(36 kW/m²))	d(Φ(20 kW/m²))	d(Φ(16 kW/m²))	d(Φ(8 kW/m²))	d(Φ(5 kW/m²))	d(Φ(3 kW/m²))
Sans mur coupe feu	0,0	2,1	2,8	4,8	6,3	8,4
Avec mur coupe feu	0,0	2,1	2,8	4,8	6,3	8,4



LE MUR DE LA SURFACE EN FEU EST LA LARGEUR DE LA SURFACE DU FOYER

Largeur (en m) =	2,5
Distance de la cible par rapport au bord du mur de flamme (en m) =	1,25
Hauteur de la cible par rapport au sol (en m) =	1,8
Hauteur du mur coupe feu (en m) =	0
Hauteur de flamme (en m) =	4

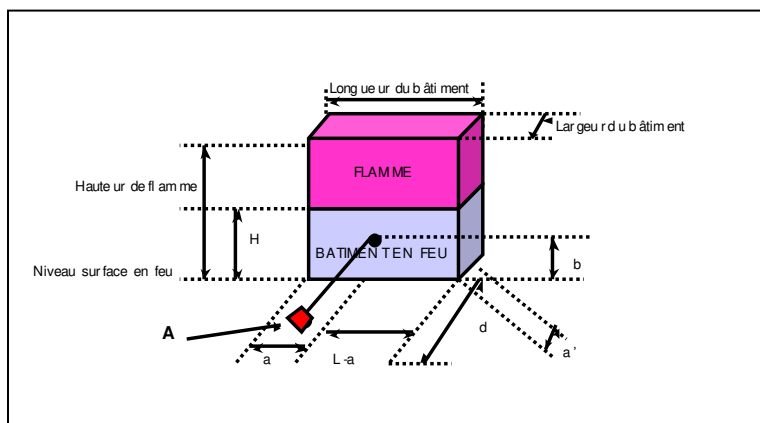
Distance (en m)	d(Φ(36 kW/m²))	d(Φ(20 kW/m²))	d(Φ(16 kW/m²))	d(Φ(8 kW/m²))	d(Φ(5 kW/m²))	d(Φ(3 kW/m²))
Sans mur coupe feu	0,0	0,0	1,8	3,0	4,0	5,5
Avec mur coupe feu	0,0	0,0	1,8	3,0	4,0	5,5



Annexe 5 : Modélisation d'un feu de VHU non dépollués – Modèle de la flamme solide

JM AUTIN -Feu VHU non dépollués

Flux en un point A à une distance "a" du bord de la surface en feu,
à une distance "d" du mur de flamme, à une hauteur "b" du niveau du sol



Scénario			
JM AUTIN -Feu VHU non dépollués			
Caractéristiques du foyer			
Longueur du foyer	m		24
Largeur du foyer	m		20
Surface du foyer	m ²		480
Présence d'un mur coupe-feu			
Hauteur du mur coupe-feu	m		3
Caractéristiques géométriques du mur coupe-feu			
Surface du feu réel	S	m ²	480
Périmètre du feu réel	P	m	88
Paramètres de combustion			
Vitesse de combustion	$g.m^{-2}.s^{-1}$		12
Humidité relative	RH	%	50
Flux initial	ϕ_0	kW/m ²	25
Calcul de la hauteur de flamme			
Longueur/largeur de la surface du foyer			1,2
Longueur équivalente de la surface en feu	Leq	m	24
Diamètre équivalent	Deq	m	22
Hauteur de flamme imposée			
Hauteur de flamme calculée avec Thomas	Hf	m	11
Hauteur de flamme imposée	Hf	m	70
Calcul du facteur de forme			
Distance/ bord de la surface en flamme	a	m	12
Distance/ bord de la surface en flamme	a'	m	10
Altitude de la cible par rapport au sol	b	m	1,8

Mudan

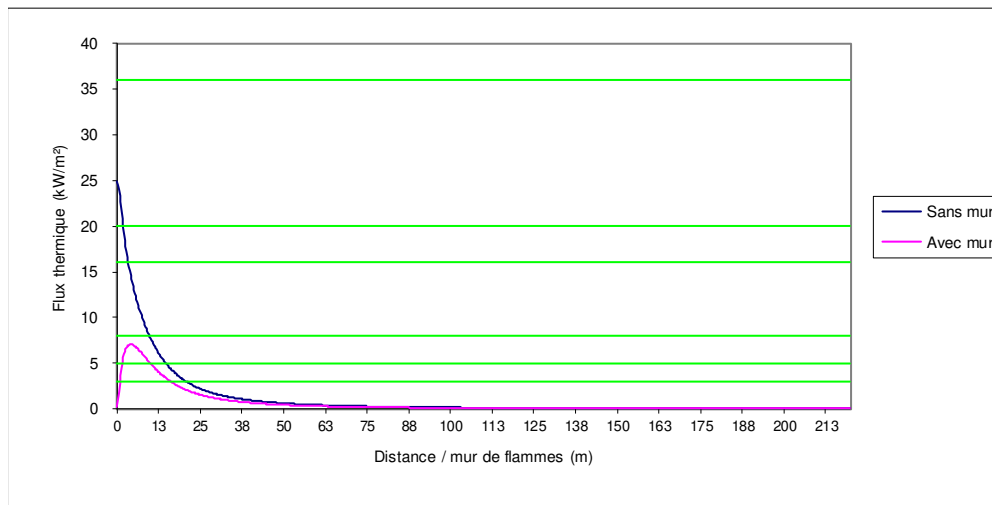
Calcul du flux reçu par une cible à une distance donnée		
Distance	m	5
Flux / Longueur du foyer sans mur	kW/m ²	13,4
Flux / Longueur du foyer avec mur	kW/m ²	7,0
Flux / Largeur du foyer sans mur	kW/m ²	13,1
Flux / Largeur du foyer avec mur	kW/m ²	6,8

JM AUTIN -Feu VHU non dépollués

LE MUR DE LA SURFACE EN FEU EST LA LONGUEUR DE LA SURFACE DU FOYER

Longueur (en m) =	24
Distance de la cible par rapport au bord du mur de flamme (en m) =	12
Hauteur de la cible par rapport au sol (en m) =	1,8
Hauteur du mur coupe feu (en m) =	3
Hauteur de flamme (en m) =	11

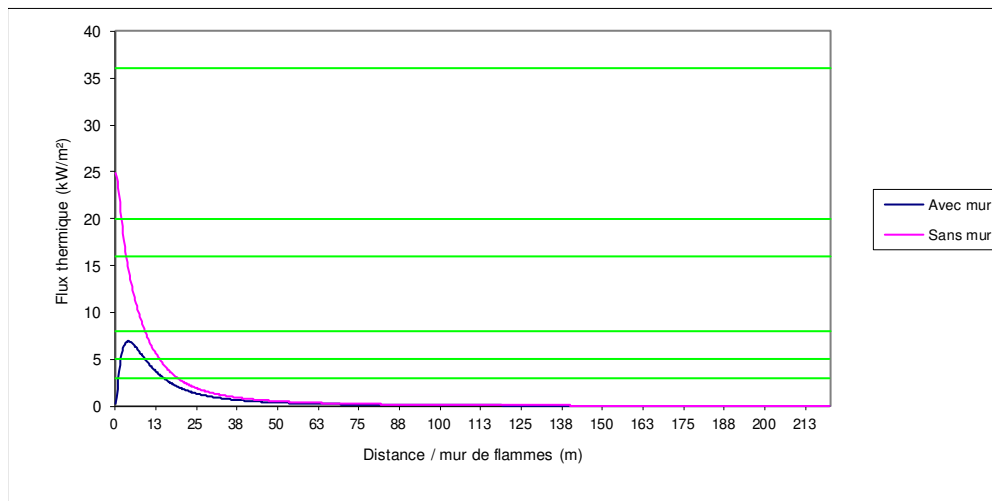
Distance (en m)	d(Φ(36 kW/m²))	d(Φ(20 kW/m²))	d(Φ(16 kW/m²))	d(Φ(8 kW/m²))	d(Φ(5 kW/m²))	d(Φ(3 kW/m²))
Sans mur coupe feu	0,0	2,0	3,5	9,9	14,8	21,0
Avec mur coupe feu	0,0	0,0	0,0	0,0	10,1	16,3



LE MUR DE LA SURFACE EN FEU EST LA LARGEUR DE LA SURFACE DU FOYER

Largeur (en m) =	20
Distance de la cible par rapport au bord du mur de flamme (en m) =	10
Hauteur de la cible par rapport au sol (en m) =	1,8
Hauteur du mur coupe feu (en m) =	3
Hauteur de flamme (en m) =	11

Distance (en m)	d(Φ(36 kW/m²))	d(Φ(20 kW/m²))	d(Φ(16 kW/m²))	d(Φ(8 kW/m²))	d(Φ(5 kW/m²))	d(Φ(3 kW/m²))
Sans mur coupe feu	0,0	2,0	3,5	9,3	13,6	19,3
Avec mur coupe feu	0,0	0,0	0,0	0,0	9,4	14,9



Annexe 6 : Attestation de conformité des poteaux incendie



Travaux publics – Bâtiment – Canalisations
Génie civil – Electricité

Agence Centre

116, rue Georges Méliès

41350 Vineuil

Tel : 02 54 43 94 37 – Fax : 02 54 43 50 78

vineuil@dehe-cvl.fr

ATTESTATION DE CONFORMITÉ POUR BI ET PI

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HYDRANT

COMMUNE : ZAC POLE OUEST . MAINVILLIERS
RUE : AMILLY.

Type	Diamètre de la cana alimentant l'hydrant	Débit maxi M3/h	Débit à 1 bar	Pression Statique
Bayard Retro $\phi 100$	$\phi 150$	m3/h	67 m ³ /h sur PI 2 64 m ³ /h sur PI 2	bars

OBSERVATIONS

PI n° 1 et 2 en simultané

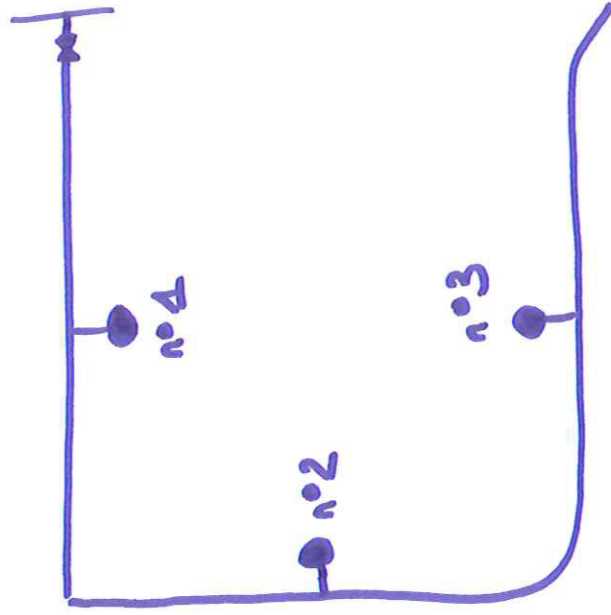
Signature contrôleur Date le 22/10/21

18:05



Amilly
Aujourd'hui 15:00

Modifier



PI 104

18:05

Amilly
Aujourd'hui 14:46

Modifier





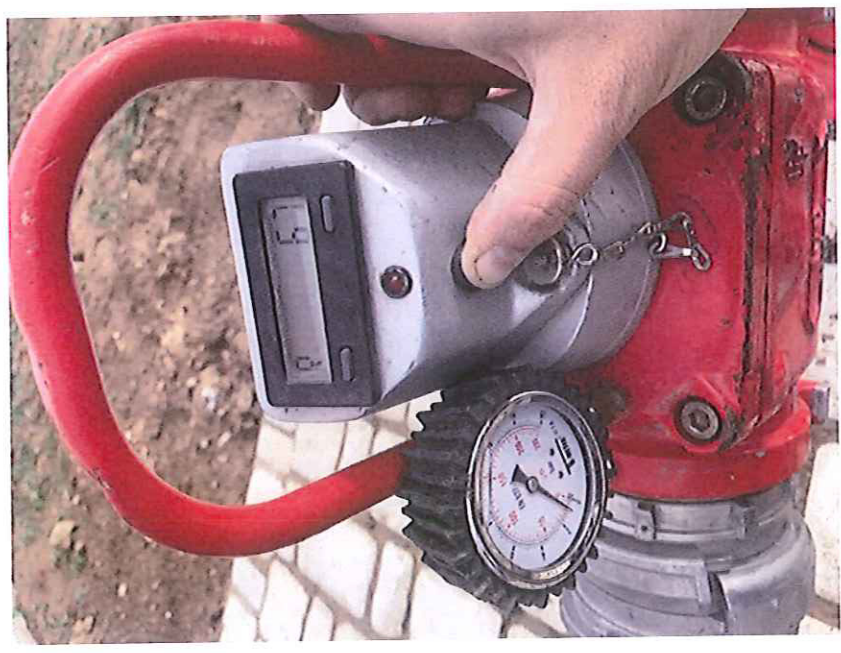




18:05

Amilly
Aujourd'hui 14:45

Modifier

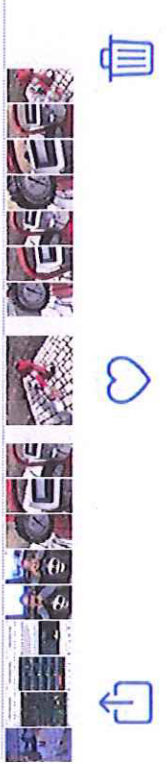
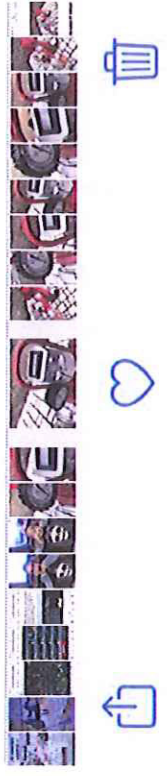








PI n° 2





Travaux publics – Bâtiment – Canalisations
Génie civil – Electricité

Agence Centre

116, rue Georges Méliès

41350 Vineuil

Tel : 02 54 43 94 37 – Fax : 02 54 43 50 78

vineuil@dehe-cvl.fr

ATTESTATION DE CONFORMITÉ POUR BI ET PI

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HYDRANT

COMMUNE : ZAC POLE OUEST . TRAINVILLIERS
RUE : AMILLY.

Type	Diamètre de la cana alimentant l'hydrant	Débit maxi M3/h	Débit à 1 bar	Pression Statique
Buyard Retro φ100	φ150.	m3/h	m3/h	66 m ³ /h sur PI 3 76 m ³ /h sur PI 2 bars

OBSERVATIONS

PI n°2 et 3 en simultané

Signature contrôleur Date le 22/10/21

PI n°2

Orange F

18:02

51 %

Amilly

Aujourd'hui 14:55

[Modifier](#)



Orange F

18:02

51 %

Amilly

Aujourd'hui 14:56

[Modifier](#)



PI 403

18:05

Amilly
Aujourd'hui 14:56

Modifier



Share, Like, and Delete icons



18:05

Amilly
Aujourd'hui 14:55

Modifier



Share, Like, and Delete icons

